

# CONTRIBUTION INTER-ASSOCIATIVE

Pour dessiner le SRADDET de la  
Transition Ecologique

Région Hauts de France

*Octobre 2017*



Coordonné par



---

## Éditorial

Mesdames et Messieurs les Conseillers-e-s régionaux,

La MRES était représentée au Forum de lancement du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du 10 novembre 2016.

*Selon la loi, ce schéma doit fixer les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. »*

Au vu de l'impact qu'aura ce SRADDET sur l'ensemble des conditions d'aménagement et d'urbanisme pour notre région, la tonalité de ce document déterminera la capacité de notre région à relever les défis auxquels elle est confrontée : pourvoir aux emplois locaux et non délocalisables, permettre l'épanouissement des populations dans un territoire à la qualité environnementale (eau, air, sol, biodiversité...) reconquise, adapter le développement aux conséquences des changements climatiques à l'œuvre...

Pour complexes qu'ils sont, ces enjeux concernent tous les habitants de la région des Hauts de France ; aussi, il est important que l'assemblée régionale recueille les contributions des citoyens sur un tel schéma.

Le travail ne nous a pas été rendu facile, en raison des difficultés relatives au planning et à l'accès aux documents, ou à l'impossibilité de connaître les autres avis exprimés.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel qu'un espace de discussion entre tous les acteurs soit organisé, ce qui n'a pas encore été le cas. C'est pourtant, à notre avis, la seule méthode qui permettrait à la région de mobiliser au mieux l'intelligence collective du territoire.

Malgré ces difficultés, il nous est apparu essentiel de prendre un part active et contributive à ce travail. L'avenir collectif n'a jamais été aussi incertain au regard de la crise environnementale et sociale ; il est donc impératif d'élaborer plusieurs scénarios favorisant l'émergence d'un nouveau modèle économique, visant à un moindre impact et à la préservation des ressources naturelles.

La MRES appelle de ses vœux le SRADDET de la transition écologique, énergétique et solidaire, et vous adresse, dans ce sens, sa contribution inter-associative.

Forte de 118 associations mobilisées sur les questions de nature, d'environnement, de solidarité et de citoyenneté en région, la MRES exprime ici un avis au nom des 47 000 adhérents de son réseau (enquête réseau 1er semestre 2016).

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers-e-s régionaux, nos cordiales salutations,

Ginette VERBRUGGHE  
Présidente de la MRES

---

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Éditorial .....   | 1         |
| Sommaire.....   | 2         |
| Note méthodologique .....   | 3         |
| <b>I Volet Climat–Air-Energie .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>I.1 Urbanisme bâti.....</b>  | <b>5</b>  |
| Réduire les consommations d'énergie des bâtiments.....  | 5         |
| Aménagement du territoire et atténuation .....  | 7         |
| <b>I.2 Transports et mobilités .....</b>  | <b>8</b>  |
| Réduire l'impact environnemental du transport de voyageurs et de marchandises .....   | 8         |
| <b>I.3 Nouveaux modes de production et de consommation, Industrie .....</b>   | <b>12</b> |
| Industrie .....   | 12        |
| Modes de consommation .....   | 13        |
| <b>I.4 Energies renouvelables.....</b>  | <b>14</b> |
| Développement d'un mix énergétique régional plus équilibré .....  | 14        |
| Solaire.....  | 14        |
| Biomasse .....  | 15        |
| Production et diffusion de connaissances par la sensibilisation et la prévention .....  | 15        |
| <b>I.5 Adaptation au changement climatique.....</b>   | <b>16</b> |
| Diminuer les vulnérabilités énergétiques, améliorer et protéger les puits de carbone, développer les ENR et l'efficacité carbone..... | 16        |
| <b>I.6 Agriculture, forêts et milieux naturels .....</b>  | <b>18</b> |
| Faire évoluer les pratiques agricoles .....   | 18        |
| Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux.....  | 20        |
| <b>II Volet Biodiversité.....</b>   | <b>22</b> |
| <b>II.1 Remarque importante concernant l'élaboration du volet biodiversité du SRADDET de la Région Hauts-de-France.....</b>           | <b>23</b> |
| <b>II.2 Identification des enjeux transversaux du volet biodiversité du SRADDET selon la MRES ..</b>                                  | <b>24</b> |
| <b>II.3 Argumentation en faveur des enjeux transversaux du volet biodiversité du SRADDET identifiés par la MRES.....</b>              | <b>25</b> |
| <b>II.4 Nos propositions de fiches milieux .....</b>  | <b>29</b> |
| II.4.1 - LES MILIEUX BOISÉS .....   | 30        |
| II.4.2 - LES MILIEUX OUVERTS .....  | 33        |
| II.4.3 - LES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU .....   | 37        |
| II.4.4 - LES MILIEUX LITTORAUX .....  | 41        |
| II.4.5 LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX URBAINS .....   | 44        |

---

## Note méthodologique

En Mai 2017, le Conseil Régional a entamé la deuxième phase de concertation pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Comme rappelé par la loi ALUR (mars 2014), « tous projets susceptibles d'affecter l'environnement au sens de l'art L,122- du code de l'environnement » doit faire l'objet d'une concertation.

*« Aujourd'hui, ce qui unit l'ensemble des associations de la MRES est la référence commune au projet humaniste du développement durable : il s'agit de transmettre à nos enfants une planète en bon état de fonctionnement et génératrice d'épanouissement humain par la protection de la nature, le développement économique et le progrès social. »*

*extrait Charte MRES 17,11,2001*

Pour ces raisons, la MRES a coordonné une contribution inter-associative à l'élaboration du SRADDET. Elle est le fruit d'un travail collectif qui a réuni, à plus de quinze reprises, les représentants d'une dizaine d'associations :

- Entreliaanes,
- Virage Energie,
- Terre de Liens,
- Le collectif Tous acteurs de notre ville,
- Wasquehal en Transition,
- Les AJOnc,
- Les Blongios,
- Nord Nature Environnement,
- ADAV – Droit au vélo,
- MRES

Nous avons pris le parti de circonscrire notre contribution aux sujets « Climat, Air, Energie » et « Biodiversité ». Ce document a été établi en vue d'apporter des éléments pour faire du SRADDET de la région Hauts-de-France un document présentant une stratégie pour la transition énergétique et écologique de nos territoires.

Nous tenons néanmoins à témoigner de la difficulté à conduire ce travail du fait du cadre imposé par la plateforme sur legranddessein.fr, mais aussi du manque de temps et d'informations transmises par la Région concernant les ateliers. Cette précipitation, ce manque de données, l'absence de planning de travail ont été des obstacles à une juste participation.

Nous aurions préféré qu'elle soit ouverte à tous les acteurs du territoire, y compris la société civile organisée.

Nous vous en souhaitons bonne réception et bonne lecture.

**CONTRIBUTION INTER-  
ASSOCIATIVE**  
**I - Volet Climat-Air-Energie**

***MAI 2017***

## I.1 URBANISME BATI

La MRES et ses associations membres sont partisans de la sobriété énergétique qui « réévalue les usages et les besoins en énergie, mais aussi les imaginaires, la culture de l'énergie d'une société et ses formes d'organisation collectives et individuelles » (Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales, Virage Energie). Cette sobriété est à mettre en parallèle de l'efficacité énergétique qui repose sur la performance technique mise en avant par la Région.

La MRES et ses associations membres font également valoir les limites du processus de métropolisation et de désertification de certains territoires, qui appellent une politique régionale favorable à un développement multipolaire revitalisant les villes moyennes et les territoires ruraux.

### REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES BATIMENTS

#### 1. Réhabilitation thermique du parc tertiaire, des bâtiments publics et des logements (lutte contre la précarité énergétique)

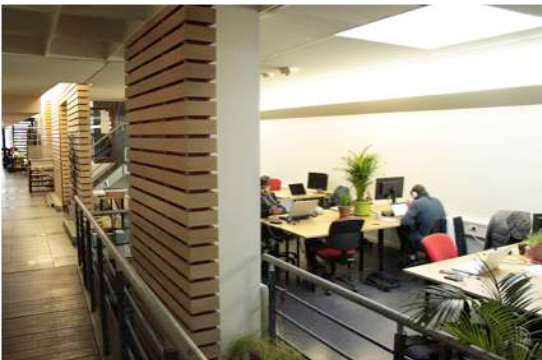
→ Accompagner la rénovation thermique de masse pour l'efficacité énergétique des bâtiments

##### Propositions de la MRES :

- Multiplier significativement (objectifs à quantifier par la Région) les opérations collectives de réhabilitation dans le cadre d'OPAH ou PIG
- Proposer systématiquement, par le biais des Espaces Info-Energie, en lien avec les communes et les notaires, à chaque nouvel acquéreur d'un logement du parc ancien, un audit du patrimoine acquis (selon la méthodologie proposée dans l'opération "100 000 logements") et accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique

→ Conférer de nouveaux usages aux bâtiments (notamment tertiaires)

##### Propositions de la MRES



- Eviter la mono-fonctionnalité à l'échelle d'un quartier/bâtiment et favoriser les espaces de coworking, les tiers lieux...

- Mise en place systématique de toitures et terrasses végétalisées, et végétalisation verticale avec indice de biodiversité (facteurs d'inertie thermique, de filtration d'air ...)

Figure 1 : Le Mutualab à Lille, espace de coworking. Source : techplaces.co

→ Favoriser un comportement sobre concernant l'usage des biens et des espaces

#### Propositions de la MRES

- Lutter contre l'habitat vacant en lien avec les communes
- Sensibiliser à un comportement sobre avec le défi famille à énergie positive à l'échelle régionale
- Dans les logements collectifs, inciter au partage de l'électroménager et de certaines salles qui puissent servir à tous.



Figure 2 : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>

Les deux outils régionaux d'aide à la rénovation de l'habitat mis en place dans la précédente mandature (SEM ORREL et SPIEE) peuvent coexister dans une phase d'expérimentation, en prenant appui sur les intercommunalités et les communes, mieux à même d'évaluer besoins et priorités. Il s'agit, avec elles, de mettre en œuvre sans délai des opérations collectives et d'aider les particuliers dès qu'ils acquièrent un logement du parc ancien. A l'issue d'une période d'expérimentation (3 ans?) une évaluation partagée des deux dispositifs permettra de construire un seul outil commun pour l'achèvement de la réhabilitation thermique de l'ensemble du parc de logements régional.

## 2. Développer l'usage des éco-matériaux et le recyclage des déchets du bâtiment

→ Economie circulaire

#### Propositions de la MRES



Figure 3 : matériaux bio sources - [habitat-durable.com/materiaux-biosources-mis-oeuvre-pres-de-moitie-entreprises-artisanales-batiment/](http://habitat-durable.com/materiaux-biosources-mis-oeuvre-pres-de-moitie-entreprises-artisanales-batiment/)

- Dans la commande publique, opter pour l'option « cradle to cradle » (du berceau au berceau) : mettre en place des filières de recyclage de déchets issus du bâtiment et utiliser exclusivement ces matériaux recyclés et biosourcés
- Expérimenter avec des matériaux non énergivores : terre crue, bois, paille, etc ...
- Soutenir de nouvelles filières de recherche-expériences de réemploi des déchets inertes, de production et d'utilisation d'écomatériaux etc. à **mettre en lien avec un vaste plan paysage et biodiversité pour le plan de gestion des déchets inertes**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ATTENUATION**

### **3. Freiner l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même et changer les modes d'habiter**

#### **→ Imaginer de nouvelles formes d'habiter avec une mutualisation des équipements**

##### **Proposition de la MRES**

- Soutenir le développement de l'habitat partagé

#### **→ Développement des commerces et services de proximité**

##### **Propositions de la MRES**

- Mener une politique d'aménagement de proximité, en veillant à définir la proximité pour différents groupes sociaux
- Les nouveaux schémas d'urbanisme commercial excluront tout nouveau projet d'implantation de zone commerciale hors des secteurs urbanisés. Concernant la métropole lilloise, particulièrement sur-dotée par rapport à la moyenne nationale, un plan de démantèlement et de relocalisation progressif (horizons 2030 et 2050) des zones commerciales les plus éloignées des centres sera élaboré

#### **→ Fixer les limites de l'urbanisation**

##### **Propositions de la MRES**

- Cas particulier des friches qui doivent être réparties en deux catégories :
  - celles à réutiliser pour l'urbanisation
  - celles qu'il faut conserver comme espaces de nature parce qu'elles accueillent déjà une biodiversité riche et rare, et parce qu'elles sont connectées à la trame verte et bleue. Les friches sont quasiment notre seule possibilité d'augmenter les espaces de nature en milieux urbains et périurbains.
- Densification urbaine (exemple du mouvement « BIMBY - Build in my backyard »)

**Point de vigilance** : en ville, il faut protéger les espaces boisés et humides, même privés, leur accorder un indice de performance écosystémique à maintenir quel que soit le projet qui pourrait éventuellement y trouver place

Dans la région de France la plus dense après l'Ile-de-France, il est indispensable de préserver les terres agricoles (agriculture, alimentation, biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique). Il est également indispensable de développer les espaces naturels dans l'ancienne région Nord Pas-De-Calais car elle en est la plus démunie à l'échelle nationale. En la matière, il est important de suivre les indicateurs propres au NPDC en matière de biodiversité et d'espaces naturels.

### **4. Densifier autour des points d'accès aux transports collectifs, promouvoir la mixité fonctionnelle**

**Point de vigilance** : Cette intervention ne fonctionne pas forcément car les gens qui habitent près des points d'accès sont des gens qui ne trouvent pas à se loger ailleurs, et n'utilisent pas forcément ces TC

#### **→ Diminution en quantité et en longueur des déplacements domicile-travail**

##### **Propositions de la MRES**

- Recréer des centralités autour des gares, réhumaniser les gares
- Augmenter la fréquence et l'efficacité des transports en commun
- Développer des transports en commun adaptés à tous les besoins : personnes handicapées, âgées, poussette, vélos

Nous demandons un réel investissement de la Région au regard de la complexité des contraintes techniques soulevées.



## I.2 TRANSPORTS ET MOBILITES

**La MRES se positionne pour un moratoire sur les grands projets d'infrastructures** qui dominent les premières réflexions régionales sur la thématique transport/mobilité. A l'image du Canal Seine Nord-Europe qui constituerait principalement une voie de transit, les retombées locales des grands réseaux n'ont rien d'automatique alors que les impacts sur la biodiversité locale et les paysages sont importants. Il est urgent de suspendre la réalisation de ces grands projets (en particulier Canal Seine Nord, Réseau Express Grand Lille, Multiples projets routiers...) afin d'engager des réflexions supplémentaires sur l'optimisation de l'existant. Les Hauts-de-France sont densément équipés et les investissements ainsi économisés pourraient être orientés vers des actions en faveur des modes actifs, l'intermodalité et l'amélioration de nos réseaux (ferroviaire notamment pour éviter la dégradation des services).

### REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES

#### 1. Transports en commun, intermodalité et mode actifs

→ Aménager le territoire de façon à favoriser les modes actifs

Propositions de la MRES (transversalité des politiques publiques)



- Mettre les mobilités au service d'une vision d'aménagement du territoire guidée par une perspective de sobriété

- Adopter des politiques globales d'urbanisme et d'aménagement valorisant l'usage des modes de transports doux : valoriser les déplacements de proximité, encourager la mise en place de "plans piétons et vélos" au niveau local et traiter systématiquement les coupures urbaines

- Poser la question des "niches fiscales" de la mobilité : questionner certains acquis de l'automobile (prix des carburants par rapport à leurs impacts, gratuité de certaines autoroutes ou stationnement, frais réels...) et rééquilibrer les incitations aux modes actifs (exemple de l'indemnisation km pour les employés se rendant en vélo au travail)

- Diminuer la vitesse sur les routes, notamment en milieu urbain

→ **Travailler modes actifs et intermodalité (autour des TC)**

**Propositions de la MRES**

- Créer une tarification régionale coordonnée et simplifiée s'appliquant à tous les réseaux de transports en commun de la Région des Hauts-de-France (la billettique n'étant qu'un outil au service d'une tarification) : s'orienter vers un **pass régional** permettant à un usager abonné à un réseau de TC de circuler sur tous les autres réseaux de la Région.
- Créer des passerelles et infrastructures dédiées aux modes actifs, notamment pour l'accès aux gares régionales : les premiers et derniers kilomètres avant et après le train doivent être facilités
- Inciter à la création de pôle d'échanges autour des gares et des autres pôles de transport en veillant à une bonne intégration dans la ville et en favorisant le développement de services

Point de vigilance : nous demandons l'organisation d'un moratoire sur les projets d'infrastructures de modes lourds (canal Seine-Nord, barreau Roissy-Picardie, réseau express Grand Lille), assorti d'un référendum.

**2. Nouvelles mobilités**

→ **Autopartage, covoiturage ... Nouvelles pratiques**

**Propositions de la MRES**

- Aménager des parkings pour le covoiturage, des places pour l'autopartage ... à condition qu'ils soient intégrés à des pôles d'échange de transports collectifs
- Encourager l'autopartage entre particuliers en facilitant les démarches
- Faciliter l'intermodalité par l'installation d'un maillage de vélo-stations sur le territoire et notamment aux abords des gares



Figure 4 : Parking de covoiturage. Source : <http://montblanclive.com>

Il convient d'accompagner systématiquement, au niveau des intercommunalités ou des grandes communes, la mise en œuvre des plans de déplacements d'entreprise et plans de déplacements scolaires, soit par un personnel provisoirement dédié, soit par missionnement d'associations ou de cabinets.

### 3. Alternatives aux carburants d'origine fossile

#### → Augmenter la part de véhicules propres en prévoyant des structures d'approvisionnement

##### Propositions de la MRES

- Bannir la formule « véhicule propre » trompeuse, à moins que l'on parle du vélo : **les meilleures alternatives aux carburants d'origine fossile restent les modes actifs et les transports collectifs**

- Travailler sur les usages de l'automobile (meilleure utilisation dans l'espace et dans le temps) avant de se focaliser sur le type de moteur

- Questionner la pertinence énergétique d'un développement de la flotte de véhicule électrique

- Eviter de développer des structures de recharge sur l'espace public et en voirie afin d'éviter une nouvelle privatisation de la ville par d'autres véhicules

#### → Réduire la vitesse sur route pour réduire la consommation de carburant et la pollution atmosphérique

- Anticiper un plan « démobilité » en cas de pic de pollution reposant sur le télétravail et la priorité aux déplacements à pied, en vélo, en transport collectif.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le mauvais bilan énergétique des agrocarburants (1L de pétrole pour produire 1 ou 2L d'agrocarburant), son impact sur la biodiversité, et son mauvais bilan en émissions de gaz à effet de serre.

Nous mettons également un point de vigilance sur l'électromobilité et l'équipement du territoire en bornes de recharge qui reposent sur un mix énergétique actuellement dominé par le nucléaire, même si l'usage de l'électricité pour actionner un moteur est bien plus pertinent que pour faire fonctionner un chauffage.

#### 4. Multimodalités pour le transport de marchandises

→ Relocaliser la production afin de réduire la distance de transport

##### Propositions de la MRES

- Favoriser les circuits courts en introduisant dans les appels d'offre le bilan carbone
- Favoriser les artisans et entreprises locaux dans les appels d'offre publics
- Moratoire sur le développement de moyenne et grande surfaces commerciales
- Développer des centres logistiques de taille petite et moyenne en milieu urbain qui soient accessibles aux habitants pour organiser des groupements d'achats durables et solidaires



Angers et Avignon ont toutes deux décidé un moratoire pour stopper le développement des grandes surfaces en périphérie et préserver leur centre. Elles ont expliqué leur choix lors d'une rencontre organisée par l'Alliance pour le commerce et Procos, le 4 juillet.

Figure 5 : Article de la Caisse des Dépôts :

<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279436080&n1=1>

### I.3 NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION, INDUSTRIE

#### INDUSTRIE

1. Engager la mutation vers l'efficacité énergétique et amplifier la maîtrise des rejets atmosphériques
  - Accompagner les industriels pour une meilleure connaissance de leur consommation
  - Favoriser un partage des meilleures pratiques
  
2. Accompagner les transformations technologiques
  - Identifier les freins technico-économiques
  
  - Accompagner l'acquisition d'équipements pour une meilleure performance énergétique

Tenir les objectifs qui avaient été annoncés dans les SRCAE pour ce qui est de l'industrie

#### MODES DE PRODUCTION

3. Favoriser les modes de production innovants et sobres en émissions de carbone
  - Favoriser l'éco-efficacité et les éco-matériaux

##### Propositions de la MRES

- Développer des labels sur la qualité et la durabilité des produits, afficher l'impact environnemental
- Rendre obligatoire les systèmes de consignes

- Soutenir l'économie circulaire et l'éco-conception

##### Propositions de la MRES

- Développer des points de dépôt pour le recyclage des produits électroniques et les Repair Café



Figure 6 : <https://www.facebook.com/repaircafevalenciennes/>



#### 4. Prendre en compte les émissions de GES indirectes

- Améliorer la disponibilité des données pour l'évaluation des émissions indirectes et élaborer une méthodologie globale de calcul de ces émissions

#### Propositions de la MRES

- Publication annuelle d'un rapport sur les émissions de GES indirectes du territoire pour évaluer les marges de progression

### MODES DE CONSOMMATION

#### 5. Evolution de la consommation : consommer autrement

- Réduire l'impact carbone de la commande publique en introduisant une clause sur la durée de vie des équipements
- Favoriser le partage des bonnes pratiques de consommation via internet et des campagnes de sensibilisation (optimisation des achats en fonction des besoins, limitation du gaspillage ...)

#### Propositions de la MRES

- Promotion régionale d'actions associatives comme le Défi « Famille à énergie positive » ou les défis « Zéro Déchet »

- Inciter à la sobriété : moins de consommation pour un confort équivalent

- Favoriser la mutualisation d'équipements électroménagers (machines à laver, congélateurs, sèches linge ...)

- favoriser la durée des produits et équipements en intégrant une taxe environnementale en fonction de leur durée de vie, que réparer soit plus intéressant financièrement que remplacer

#### Réduction de l'empreinte énergétique de la population selon trois scénarios à l'horizon 2025 et 2050 en Nord-Pas de Calais

Source : Virage-énergie Nord-Pas de Calais, 2015

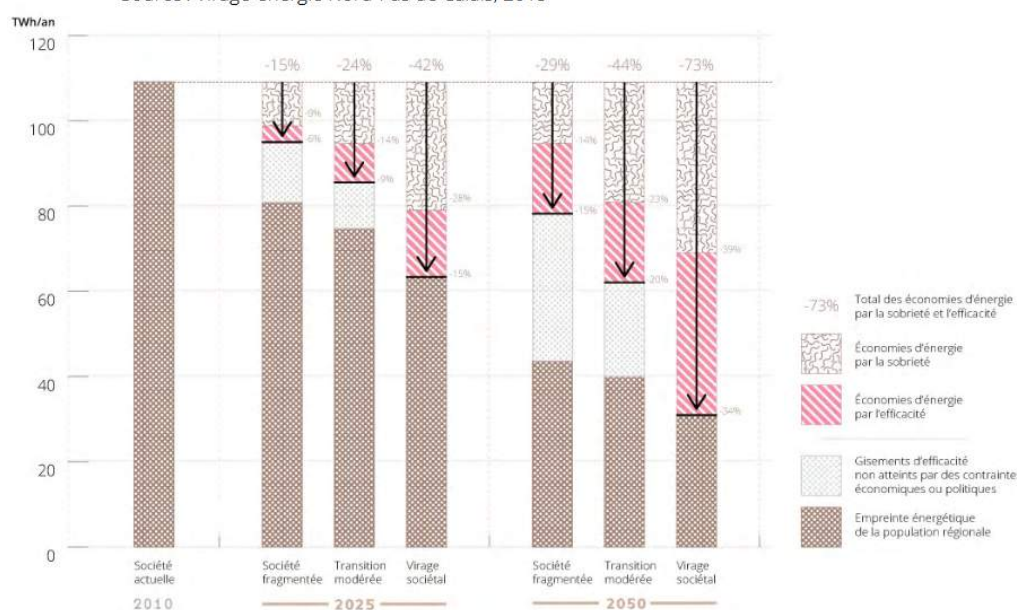


Figure 7 : Source: <http://www.virage-energie-npdc.org/publications/mieux-vivre-en-nord-pas-de-calais>

## I.4 ENERGIES RENOUVELABLES

La MRES s'oppose à l'énergie d'origine nucléaire : c'est une énergie du passé, dangereuse et polluante. Elle devient très marginale compte tenu de l'importante progression des EnR, elle est abandonnée par de nombreux pays voisins. Elle génère des déchets, des conflits armés et une grande instabilité internationale. De plus, avec la montée du niveau de la mer, il y a le risque de submersion marine sur la centrale de Gravelines qui engendrerait une catastrophe écologique et sanitaire. Nous sommes **pour un référendum concernant la sortie du nucléaire**, à l'image de celui organisé dernièrement par la Suisse.

### DEVELOPPEMENT D'UN MIX ENERGETIQUE REGIONAL PLUS EQUILIBRE

#### Eolien terrestre (de façon modérée)

→ Développer l'énergie éolienne de manière raisonnée

Objectifs : NPDC : 1346 MW - Picardie : 2800 MW

#### Propositions de la MRES

- Nécessité de composer avec ce mix énergétique au complet :
  - éolien terrestre et marin (mutualisé avec les pays voisins - Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni) en s'inspirant des exemples allemands, danois et espagnols.
  - solaire
  - recours au gaz (5% de la production électrique) pour plus de sécurité
  - abandon du nucléaire, trop couteux à entretenir et trop dangereux à terme (élévation du niveau des eaux, tempêtes de plus en plus violentes, risques sanitaires ...)

#### **Un objectif raisonné n'est pas un objectif raisonnable !**

Les objectifs sont manifestement trop peu ambitieux au regard des possibilités, rendant les objectifs de la TRI, de la loi TEPCV, de la stratégie européenne 2020 difficilement réalisables. Concernant la volonté du Conseil Régional d'augmenter la puissance des éoliennes déjà existantes, la question de l'acceptabilité sociale se pose. En définitive, les objectifs SRCAE et TRI ne sont pas atteignables dans le scénario présenté pour le SRADDET.

### SOLAIRE

#### Développer le solaire photovoltaïque (toitures, ombrières et/ou sol), thermique et thermodynamique

Objectifs : NPDC : 560 MWc - Picardie : 1% des 23% d'EnR objectifs en 2020

Le photovoltaïque n'a pas à se trouver au sol dans un territoire où la pression foncière est si forte : il y a un fort potentiel de toitures disponibles à équiper. La couverture d'1% du territoire national en panneaux photovoltaïques permettrait de couvrir l'ensemble des besoins électriques des français, la forte urbanisation du versant Nord de la région et donc le nombre important de toitures disponibles est propice au développement du photovoltaïque mais surtout du solaire thermique.

## BIOMASSE

Développer la méthanisation et le bois-énergie en domestique (en améliorant la performance des installations et en développant les filières d'approvisionnement)

Objectifs : Méthanisation : NPDC: 1000GWh/an - Picardie : 546 GWh/an ; Bois énergie : NPDC: 1260 GWh/an - Picardie : 4070 GWh/an

La méthanisation produit un digestat qui fertilise les cultures mais fragilise la structure des sols, les rendant sensibles à l'érosion et au lessivage, ce qui est contraire aux objectifs de restauration des sols énoncés dans le chapitre sur l'agriculture !

Les conditions d'acceptabilité sociale des équipements de méthanisation restent à définir.

Les impacts sanitaires potentiels du bois énergie domestique ne sont pas neutres. Le développement de cette filière nécessite d'imposer la haute performance des équipements, pour éviter le développement des épisodes de pollutions (particules fines).

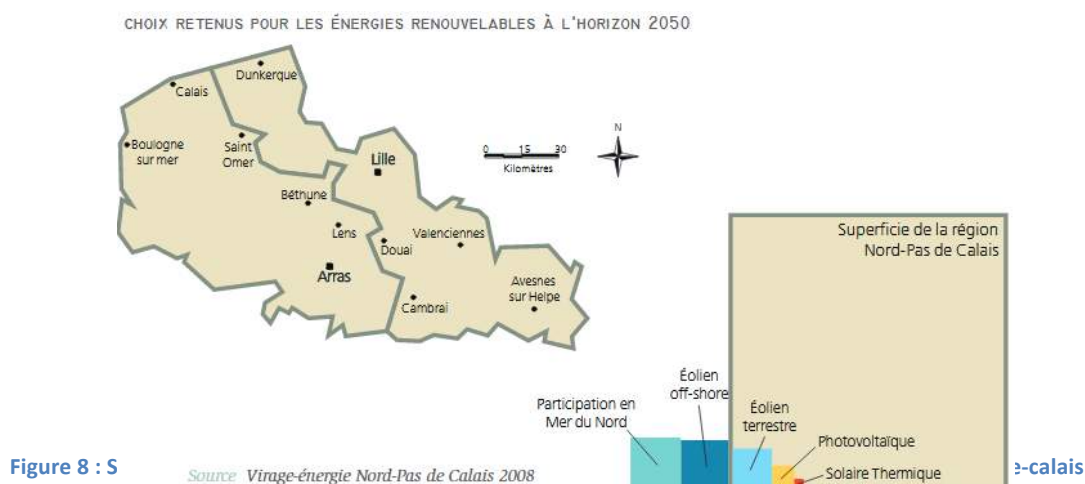
## PRODUCTION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES PAR LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

Développer l'usage de pompes à chaleur domestiques et en entreprises, et les forages géothermiques

Objectifs : NPDC : 10% résidentiel et 15% tertiaire équipé de pompes à chaleur - Picardie : forages : 27 ktep

**Point de vigilance :** sur l'utilisation de gaz de houille pour atteindre ces objectifs en termes d'énergie géothermique : il ne doit pas faire partie du mix énergétique en raison du process dangereux et polluant. Pour les autres forages : grande vigilance sur la question de l'altération des nappes phréatiques.

**Point de vigilance :** L'augmentation de la consommation de viande, depuis le milieu du siècle dernier, n'est pas soutenable à terme, compte tenu de ses impacts sur le climat, sur la qualité de l'eau, sur la gestion des espaces agricoles, mais aussi sur l'hygiène alimentaire. Nous préconisons, notamment en restauration collective, l'introduction et le développement de menus alternatifs végétariens.





## I.5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notre région est particulièrement exposée au risque de submersion marine (Baie de Somme, delta de l'Aa), à la sécheresse, et au retrait/gonflement des argiles : **il convient de mettre en place des politiques préventives** et des scénarios pour sensibiliser le public. Peut aussi se poser à terme la question des réfugiés climatiques régionaux.

Enfin, le plan forêt et son développement de la surface forestière est une réponse incontestable à la problématique du changement climatique, il doit être rendu pérenne.

### DIMINUER LES VULNERABILITES ENERGETIQUES, AMELIORER ET PROTEGER LES PUIITS DE CARBONE, DEVELOPPER LES ENR ET L'EFFICACITE CARBONE

#### 1. Mesures en aménagement du territoire

##### → Leviers du PCAET

##### Propositions de la MRES

- Adapter les politiques d'aménagement régionales aux objectifs opérationnels identifiés dans les PCAET, favoriser une articulation entre eux
- Renforcer l'action des PCAET en introduisant une dimension « transformation des pratiques sociales » à la mise en œuvre

##### → Attention à porter sur l'eau (dégradations, SAGE et SDAGE, submersion marine)

##### Propositions de la MRES

- Généraliser les pratiques de récupération et de gestion économe de l'eau
- En matière de submersion marine, interdire toute construction dans les dunes, voire en démolir certaines qui empêchent leur renforcement (quai et voie cyclable le long du Parc du Vent)
- En matière de restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines (loi sur l'eau), appuyer les collectivités dans la remise à l'air de petits cours d'eau urbains enterrés (restaurer les chevelus des réseaux hydrographiques)
- Favoriser une restauration importante des berges des cours d'eau canalisés en lien avec des techniques de génie écologique

##### → Prévenir les effets d'îlots de chaleur

##### Propositions de la MRES

- Introduire de la nature en ville, favoriser la création d'espaces verts pour de la végétalisation en pleine terre, plus efficace pour le rafraîchissement de l'air
- Affecter un indice écosystémique aux parcelles boisées, humides et prairiales en milieu urbain de façon à imposer le respect de cet indice dans tout projet d'aménagement qui pourrait remettre en cause ces milieux qui préviennent des îlots de chaleur urbains mais également des inondations et garantissent la qualité de l'air et de l'eau.
- Favoriser toitures végétalisées et végétalisation verticale (indice de biotope du bâti)
- Maintenir les grandes friches urbaines renaturées et déjà connectées aux trames vertes et bleues urbaines
- Inciter SNCF Réseau à établir un plan de gestion différenciée de leurs talus techniques de type gestion étagée – modèle de gestion mis en place par Infrabel (Belgique).

## **2. Recherche et expérimentation (dont écologie industrielle ...)**

- **Mieux connaître les effets du changement climatique (santé, inondations, érosion ...)**

### **Propositions de la MRES**

- En matière de submersion marine, communiquer sur les différents scénarios concernant la zone de polder Calais-Dunkerque-Saint Omer et la Baie de Somme : quels sont les différents niveaux de menace, quelles sont les mesures de protection adaptées à chacun d'eux?
- En matière d'agriculture, communiquer également sur les différents scénarios de sécheresse et les actions préventives
- En ville, faire valoir la nécessité d'un modèle urbain intégratif de la nature et développant massivement les déplacements actifs (piétons, cyclistes)

- **Evaluer la vulnérabilité du territoire à la montée du niveau de la mer, et en particulier les conséquences pour les industries, notamment la centrale nucléaire du littoral et les sites Seveso (risque industriel s'ajoutant au risque climatique)**

### **Propositions de la MRES**

- Réaliser une étude prospective d'une montée du niveau de la mer à 1m sur le territoire régional (s'inspirer de nos voisins belges et néerlandais)

## **3. Accompagnement des acteurs locaux et des filières dans la transition énergétique**

- **Intégrer les effets du changement climatique aux pratiques agricoles et sylvicoles**
- **Former et sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques**
- **Accompagner les habitants vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et moins énergivores**

## **4. Production et diffusion de connaissances par la sensibilisation et la prévention**

- **Renforcer l'information et la sensibilisation aux phénomènes de retrait et gonflement des argiles**

### **Propositions de la MRES**

- Ces phénomènes couvrent 78% de la surface régionale, avec 3 niveaux de risques (faible/moyen/fort), et sont directement liés au changement climatique avec les excès ou pénurie d'eau. Il convient d'informer les habitants et de sensibiliser à ce problème pour amener à un changement de comportements

- **Adapter l'agriculture et la gestion des forêts au manque d'eau (essences, types de culture, élevage ...)**
- **Créer une gestion concertée de l'eau à une échelle pertinente**

### **Propositions de la MRES**

- En lien avec les agences de l'eau et les parcs naturels, articuler les SDAGE des territoires régionaux et les plans de gestion de l'eau transfrontaliers

**L'agriculture biologique doit être le projet agricole régional**, avec également en complément un programme de soutien aux petites exploitations et de proximité, et à l'agriculture paysanne. Il faut faciliter l'accès à la terre et favoriser des modèles agricoles de polyculture appuyés sur l'agroforesterie, bien plus adaptés au changement climatique que la monoculture intensive.

### **FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES AGRICOLES**

#### **1. Encourager le développement d'une agriculture durable et locale**

##### **→ Développer la vente de proximité et les pratiques agroécologiques**

###### **Propositions de la MRES**

- Soutenir les circuits courts et développer les achats groupés de produits alimentaires (structures publiques, lycées ...)
- Revoir les critères d'attribution de subventions et d'aides pour favoriser la qualité plutôt que la quantité
- Créer un label "Agriculture paysanne"
- Définir des critères de qualité intégrant les pratiques culturelles environnementales, la distance entre le producteur et le consommateur, et le modèle agricole.

##### **→ Encourager le développement d'un système alimentaire économe (pratiques de cuisine, autoproduction ...)**

###### **Propositions de la MRES**

- Promouvoir la consommation de fruits et légumes non calibrés
- Education des scolaires : ateliers de jardinage, ateliers de cuisine, visites de fermes à intégrer dans les cursus scolaires

#### **2. Réduire les apports azotés et phytopharmaceutiques, adapter les pratiques liées à l'élevage**

##### **→ Atteindre 6% de la surface agricole utile certifiée « Agriculture Biologique »**

###### **Propositions de la MRES**

- Accompagner financièrement et techniquement l'installation des agriculteurs en bio
- Fournir la restauration collective en 100% bio

##### **→ Prendre en compte les enjeux de réduction de GES dans les pratiques d'élevage**

###### **Propositions de la MRES**

- S'opposer à la consommation de protéines d'origine animale provenant des élevages intensifs, et aux modèles d'élevage intensif dont elles sont issues en raison de la mauvaise qualité de produits, de l'impact environnemental et de la souffrance animale
- Encourager la production et la consommation de protéines végétales auprès du grand public, des cantines scolaires, de la restauration collective
- Proposer également une alternative végétarienne dans la restauration collective et informer sur l'impact de l'élevage sur l'environnement, la santé et le bien-être animal (en lien avec le monde associatif)

**L'augmentation de la consommation de viande, depuis le milieu du siècle dernier, n'est pas soutenable à terme, compte tenu de ses impacts sur le climat, sur la qualité de l'eau, sur la gestion des espaces agricoles, mais aussi sur l'hygiène alimentaire. Nous préconisons, notamment en restauration collective, l'introduction et le développement de menus alternatifs végétariens.**

### 3. Adapter les surfaces agricoles au changement climatique

#### → Augmenter quantitativement et qualitativement les surfaces prairiales et boisées

##### Propositions de la MRES

- Mettre en place une politique foncière ambitieuse afin de faciliter le maintien des exploitations agricoles de petites et de moyennes tailles, la préservation globale de la surface agricole régionale ainsi que l'accès à la terre pour de nouveaux paysans
- Soutenir activement les exploitations pionnières en matière d'agroforesterie afin que ces nouveaux modèles agricoles se diffusent (label qualité, subvention agro-environnementales, recherches agronomiques, soutien à la prise de risque...)
- Soutenir la filière bois émergente en appui à la reconstitution du bocage et à son entretien (BRF, bois de chauffe, éco-matériaux)...



Figure 9 : source: [agroforesterie.fr/photos-agroforesterie.php](http://agroforesterie.fr/photos-agroforesterie.php)

#### → Adopter des pratiques culturales économes en eau et résistantes aux sécheresses

##### Propositions de la MRES

- Communiquer largement sur la réalité de l'impact du changement climatique sur l'agriculture
- Réaliser des travaux de diagnostic des sols et de conseils pour faire évoluer les pratiques culturales
- Appuyer la diffusion des modèles agroforestiers et bocagers restaurateurs de la qualité et de la productivité des sols et de la qualité de l'eau et de l'air
- Mener des travaux de sensibilisation sur le choix des essences et des cultures en fonction des conditions du milieu

#### → Favoriser la consommation sobre afin de préserver les surfaces agricoles

##### Propositions de la MRES

- Encourager et permettre la création de jardins urbains productifs
- Mener des actions anti-gaspillage et d'apprentissage de gestion de stock de nourriture, notamment avec la restauration collective et la grande distribution
- Favoriser le compostage collectif

## **PRESERVER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES MILIEUX**

1. Assurer une gestion durable de la forêt et des milieux naturels, et accroître les puits de carbone
  - Replanter des haies, gérer les bords des champs et rechercher des modes de gestion forestière résilients (modèle de futaie jardinée)

### **Propositions de la MRES**

- Favoriser et développer un urbanisme qui protège les terres agricoles et les milieux naturels
- Développer de nouvelles filières professionnelles en lien avec la gestion de ces milieux



**CONTRIBUTION INTER-  
ASSOCIATIVE**  
**II - Volet Biodiversité**

**SRADDET et Biodiversité : développer les services  
rendus par la nature, générateurs de richesses  
régionales**

***octobre 2017***

## II.1 REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT L'ELABORATION DU VOLET BIODIVERSITE DU SRADDET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence écologique)** du Nord-Pas-de-Calais, adopté en 2015, a fait l'objet de nombreuses contributions de la société civile et d'une large concertation. C'est un document d'une valeur scientifique et participative inestimable sur lequel il faut s'appuyer. Son annulation par le Tribunal Administratif n'a nullement porté sur son contenu. Le SRCE de la Picardie pour sa part n'a pas été finalisé mais un gros travail prospectif a été réalisé.

**Il nous semble indispensable que le Conseil Régional des Hauts-de-France sache réutiliser à bon escient ces deux documents** dans la rédaction du volet biodiversité du SRADDET : du point de vue des données scientifiques, comme de celui des diagnostics territoriaux, des enjeux identifiés ou des propositions. Cette prise en compte ne pourra cependant se faire si ne sont pas mobilisés les moyens nécessaires pour surmonter les difficultés de dialogue qui ont conduit pour l'un à son annulation et pour l'autre à sa non finalisation.

L'écriture du volet biodiversité du SRADDET, qui remplacera les SRCE (loi NOTRE) prend place dans ce contexte, ainsi que dans celui de la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie et de l'adoption de la loi biodiversité.

Le cadre a été changé totalement, mais pas l'objectif principal à savoir restaurer les fonctionnalités écologiques de notre territoire.

L'exercice que nous avons conduit a donc consisté :

- en l'identification des enjeux qui nous ont semblé spécifiques à ce contexte général,
- en l'élaboration de propositions à même d'y répondre dans le respect des données des deux précédents SRCE, dans le cadre de la rédaction de fiches milieux



## II.2 IDENTIFICATION DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU VOLET BIODIVERSITE DU SRADET SELON LA MRES

La nature est génératrice de richesses, que le *Millenium Ecosystem Assessment*<sup>1</sup> définit comme étant des services écosystémiques directs et indirects constitués de :

- **services support**, nécessaires à la production des autres services ;
- **services de régulation**, processus naturels bénéfiques à l’homme ;
- **services d’approvisionnement** qui permettent d’obtenir des biens commercialisables ;
- **services culturels et sociaux**, bénéfiques immatériels que les sociétés retirent de la nature en termes de connaissances, valeurs symboliques et identitaires, santé, loisirs, sécurité.

Cette approche, même si elle est limitative, permet de souligner la dépendance des sociétés vis à vis de la nature et de communiquer clairement sur les interactions entre les enjeux en termes de biodiversité, de régulation du climat, de production, ou encore d’activités et de création d’emplois.

Historiquement marquée par l’impact environnemental d’une industrialisation massive et d’une agriculture intensive, la Région dispose d’un des plus faibles taux d’espaces naturels en France, et subit par conséquent un déficit de services écosystémiques. Le maintien et la restauration des fonctions écologiques sont indispensables au développement des services écosystémiques au bien-être et à la qualité de vie des habitants et au développement de la Région.

La restauration des réseaux écologiques est un moyen de remédier à cette situation. Les Lois Grenelle et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages offrent un cadre juridique permettant de prendre en compte les réseaux écologiques et la biodiversité dans les documents de planification territoriale. **Le volet biodiversité du SRADET doit servir à la restauration des fonctions écologiques du territoire.**

Pour atteindre cet objectif nous identifions **6 enjeux à mettre à l’agenda de la politique biodiversité du SRADET** :

- **Maintenir, restaurer et reconnecter** les milieux naturels, agricoles et urbains
- **«Eviter-Réduire-Compenser»** de façon exemplaire : certains milieux ne sont pas reproductibles
- Construire un dispositif de **gouvernance partagée**
- Reconnaître et prendre en compte les **services écosystémiques**
- Évaluer les évolutions environnementales par des **indicateurs pertinents**
- **Territorialiser** la mise en place : une indispensable approche locale par les écopaysages

1 <http://www.millenniumassessment.org/fr>

---

### **II.3 ARGUMENTATION EN FAVEUR DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU VOLET BIODIVERSITE DU SRADDET IDENTIFIES PAR LA MRES**

Pour remédier aux dégradations environnementales associées à une industrialisation massive et une agriculture intensive, la Région NPDC a développé une expérience, remarquable à l'échelle nationale, en matière de Trame verte et bleue (TVB). En effet, elle a été une des premières Régions à adopter un dispositif incitatif d'aménagement du territoire favorisant les maillages et les corridors écologiques : le schéma TVB, appuyé sur des diagnostics et cartographies détaillés. La Région a ainsi amorcé une démarche de reconquête de la qualité environnementale de ses milieux. Cette dynamique émergente et innovante vise à améliorer la santé publique et la relation des habitants avec les ressources naturelles de leur territoire. Les lois Grenelle ont par la suite renforcé la portée juridique d'un tel dispositif en instituant les SRCE.

Nous l'avons déjà exprimé dans notre remarque préalable, cette expérience complétée par les réflexions menées lors de l'élaboration des deux SRCE (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) constituent une base solide pour le volet Biodiversité du SRADDET. A nos yeux, la retranscription dans le SRADDET de cette expérience nécessite une attention particulière sur les six points suivants.

#### **Maintenir, restaurer et reconnecter les milieux naturels, agricoles et urbains**

L'étude de Gerardo Ceballos, Paul Ehrlich et Rodolfo Dirzo publiée dans les Proceedings of The National Academy of Sciences et rapportée par un article du Monde datant du 11 juillet 2017, apporte de nouvelles évidences à propos de l'extinction de masse en cours. Comme les espèces sont interdépendantes les unes des autres, la sauvegarde ne concerne pas uniquement les espèces menacées mais toutes les espèces. Un plan de sauvegarde servirait à la planification de la restauration et au maintien des fonctionnalités écologiques des milieux. Les conclusions de l'étude sont claires : "les causes de ces reculs sont connues : ils sont imputables, en premier lieu, à la perte et à la dégradation de l'habitat sous l'effet [de l'agriculture et de l'exploitation forestière intensives], de l'urbanisation ou de l'extraction minière. Viennent ensuite la surexploitation des espèces (chasse, pêche, braconnage), la pollution, les espèces invasives, les maladies et, plus récemment, le changement climatique<sup>2</sup>. Ce sont des champs d'action où la Région peut et doit intervenir, notamment en préservant les terres agricoles de l'expansion urbaine, mais aussi en influençant la modélisation du modèle agricole et du modèle urbain :

- le milieu urbain doit être intégré aux trames verte et bleue afin de ne plus constituer un élément fragmentant les corridors de biodiversité. Il doit intégrer massivement les services écosystémiques des milieux naturels pour faire face au changement climatique.
- de la même manière, le modèle agricole doit évoluer : il faut soutenir une agriculture biologique et paysanne, qui préserve les espèces et les sols. Le développement de l'agroforesterie permettrait également de faire de ces milieux, qui sont les plus étendus dans la Région, un lieu pérenne d'habitat et de circulation de la faune et de la flore.

<sup>2</sup> [http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/07/10/la-sixieme-extinction-de-masse-des-animaux-s-accelere-de-maniere-dramatique\\_5158718\\_1652692.html](http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/07/10/la-sixieme-extinction-de-masse-des-animaux-s-accelere-de-maniere-dramatique_5158718_1652692.html)

## **«Eviter-Réduire-Compenser» (ERC) de façon exemplaire : certains milieux ne sont pas reproductibles**

Pour maintenir et restaurer la biodiversité le principe ERC est essentiel et son usage doit être précisé dans les Règles du SRADDET. Au titre de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement, ce principe d'action préventive et de correction a pour but "d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées". De plus, "les mesures de compensation sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou, en tout état de cause, à proximité de celui-ci afin de garantir ses fonctionnalités de manière pérenne", selon l'article L. 163-1 du même Code. Cela signifie alors que les Règles du SRADDET doivent veiller à ce que les mesures de compensation prennent en compte la fonctionnalité qui se verrait endommagée, et la reproduire à l'identique à proximité afin de ne pas fragmenter le milieu touché. De plus, comme la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages n°2016-1087 prévoit "un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité", les milieux non reproductibles ne peuvent pas faire l'objet de mesures de compensation. Pour ces milieux, les atteintes à la biodiversité doivent être évitées ou réduites. Il s'agit notamment des milieux dunaires, des prairies calcicoles, des tourbières et des boisements anciens dont les vieux parcs urbains, même privés.

## **Dispositif de gouvernance partagée : à construire**

Au vu des conflits passés engendrés par les SRCE Nord-Pas de Calais et Picardie, nous souhaitons souligner qu'il est nécessaire de mettre en place un espace de dialogue entre tous les acteurs et usagers du territoire régional comme le prévoit la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Pour aider à la résolution de ce type de tensions, l'article 16 de cette loi préconise la création de Comités régionaux de la biodiversité (CRB). Au sein des CRB, le collège de représentants d'associations, d'organismes et de fondations œuvrant pour la biodiversité (décret du 21 mars 2017) permet à la société civile de discuter des grands choix en matière de biodiversité. Cet espace de concertation et de discussion permettrait d'éviter l'élaboration d'un document peu ambitieux au regard du défi qui se présente à nous. L'identification claire des points de conflits, des expertises scientifiques complémentaires ainsi que la confrontation entre les opinions divergentes donneraient alors lieu à une reconnaissance précise de ce qu'est l'intérêt général en Hauts-de-France, et permettraient d'apporter une réponse forte aux enjeux environnementaux actuels. Cette instance pourrait prendre la forme d'un dispositif de concertation permanent avec un comité de suivi qui donnerait une égalité aux défenseurs de la nature (scientifiques, associatifs...) et aux usagers (agriculteurs, chasseurs, touristes, élus...), et qui commenterait les indicateurs de suivi de la politique mise en place.

Ces axes de recherche scientifique permettraient également de répondre aux points de tension entre les acteurs, en basant ces réponses sur des faits scientifiques objectifs incontestables, ne reposant pas sur des idéologies (représentations erronées de la réalité des différents acteurs et des enjeux environnementaux, économiques et sociaux). Cela permettrait, de plus, de faire avancer la recherche dans ce domaine d'avenir, et de faire de la Région un territoire d'expérimentation, dynamique et innovant.

## **Reconnaître et prendre en compte des services écosystémiques**

En 2005, le *Millenium Ecosystem Assessment* identifie quatre types de services écosystémiques qui mettent en avant l'idée que les fonctions écologiques assurées par la nature offrent des bénéfices variés à l'homme.

- Les **services support** sont nécessaires pour la production de tous les autres services. Ils créent les conditions de base du développement de la vie sur terre : comme le processus de formation des sols à partir de la décomposition de la matière organique ou la formation de la biomasse que constituent les végétaux grâce à la photosynthèse ou encore le cycle de l'eau et celui de l'air... Tous les milieux sont producteurs de services supports.
- Les **services de régulation** sont des bénéfices obtenus à partir du fonctionnement équilibré des écosystèmes : captation de carbone, production d'oxygène, régulation des températures, limitation de l'érosion des sols, prévention des inondations... Ces services contribuent notamment à renforcer la résilience de nos territoires face au changement climatique.
- Les **services d'approvisionnement** correspondent aux produits obtenus à partir des écosystèmes. Par exemple, l'alimentation, l'eau potable, les fibres (textile), le bois de chauffe et de construction, la pharmaceutique... Ainsi, la biodiversité constitue un réservoir génétique et un patrimoine de variétés qui doivent être à disposition des générations futures.
- Les **services culturels et sociaux** sont des bénéfices non matériels, tels que le développement des connaissances mais aussi l'enrichissement spirituel, l'amélioration du cadre de vie, l'éducation, la valorisation du patrimoine...

Bien que partielle, l'approche par les services écosystémiques souligne aussi l'idée que **ces bénéfices ne sont pas tous marchands ; ils contribuent au bien-être, à la qualité et au sens de la vie beaucoup plus largement** . Ils sont indispensables à notre cohésion sociale, à notre épanouissement et à notre sécurité.

## **Évaluer les évolutions environnementales par des indicateurs pertinents**

Le suivi et l'évaluation des Règles adoptées dans le SRADDET sont nécessaires. L'impact des orientations choisies doit pouvoir se mesurer. A cette fin, la MRES demande

- que suivi et évaluation soient rendus publics, voire que les acteurs et usagers du territoire (dont les associations) puissent y être associés dans les domaines de compétences qui leur sont propres. Cette démarche permettrait une évaluation objective et efficace.
- que les indicateurs établis et propres à chaque ancienne Région soient conservés afin de garantir de la pertinence sur les observations de terrain qui seront faites, les deux anciennes Régions possédant leurs spécificités. En effet, des indicateurs construits sur la moyenne des deux régions ne correspondraient à aucune réalité locale. Pour illustrer ce propos, le pourcentage d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, plus faible taux national, doit continuer de pouvoir être observé pour garantir son amélioration.

## **Territorialiser la mise en place : une indispensable approche locale par les écopaysages**

La MRES note le fait que l'exercice difficile de fusion des précédents schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRCE, SRCAE, ...) se complexifie encore avec la fusion de la Région NPDC et de la Picardie. Elle souhaite ici souligner plusieurs risques portés par cet exercice, au détriment de l'environnement en général, et de la biodiversité en particulier.

La déclinaison locale de la TVB par écopaysages, tel que cela est proposé dans le SRCE-TV B du NPDC, est une manière de mieux prendre en compte la diversité des situations locales en termes de biodiversité. Cette approche territorialisée de la TVB, pas uniquement par milieux, est d'ailleurs conforme à l'avis émis par le Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme<sup>3</sup>. Les deux approches sont absolument nécessaires.

**Ainsi chaque territoire doit disposer d'une représentation des enjeux de TVB accompagnée d'une méthodologie d'appropriation** (traduction PLUI, SCOT, projets de territoire) qui soient adaptées. C'est, de plus, une différenciation qui est autorisée par le texte qui précise que les règles générales peuvent varier selon "les différentes grandes parties du territoire" (CGCT, art. L.4251-1, al.7).

**Au-delà des obligations légales par milieu, nous demandons que la Région réponde aux enjeux de chaque territoire pré-identifié dans les précédents SRCE (les écopaysages) et prenne en compte le milieu urbain.**

En effet le décret du 3 août 2016 relatif au SRADDET précise que le plan d'actions stratégiques et la cartographie des continuités écologiques de la trame verte et bleue seront dans les annexes. Cela implique alors que cette cartographie n'est pas prescriptive pour les documents d'urbanisme inférieurs tels que le PLU ou le SCoT. La MRES demande donc que la Région veille à la **retranscription des principes de continuités écologiques des SRCE dans les Objectifs et Règles du SRADDET**, qui sont les deux parties opposables aux PLU et aux SCoT.

Quelles garanties la Région Hauts-de-France offrira-t-elle quant au maintien de ces objectifs dans les Règles du SRADDET, en concordance avec ceux prévus par les réglementations nationales, européennes et internationales ? Pour rappel, ces Règles ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs fixés par les SDAGE ni contre les mesures de protection spécifiques appliquées sur le territoire régional (ZNIEFF, Ramsar, Natura 2000 ...). Il serait important qu'elles intègrent les expériences et ressources des territoires telles que les Chartes de PNR, les préconisations des Conservatoires du littoral et d'espaces naturels, ou encore des stratégies locales de préservation de la biodiversité. Nous tenons à rappeler qu'au delà des obligations de connectivité entre les réservoirs de biodiversité, la loi impose également de considérer la faune et la flore ordinaires.

De plus, si la loi impose de traiter 5 grands milieux naturels, il ne faut néanmoins pas perdre de vue que **la biodiversité se déploie également en milieu urbain**, et que ce dernier doit occuper une place à part entière dans le SRADDET. Les Hauts de France étant une des Régions les plus urbanisées au niveau national (en particulier le NPDC), il est indispensable d'inclure les espaces urbains à la réflexion sur la mise en place de la trame verte et bleue régionale : exclure la ville des questions de biodiversité signifierait intégrer le fait qu'elle n'en est qu'un élément fragmentant. La biodiversité ne doit plus n'être qu'une variable d'ajustement dans les projets d'aménagement urbains, elle doit les intégrer pleinement.

---

## II.4 NOS PROPOSITIONS DE FICHES MILIEUX

Pour la rédaction de notre contribution aux fiches par milieu, nous avons souhaité organiser le texte selon les 5 trames prévues dans la loi : milieux ouverts, boisés, humides, littoraux et cours d'eau. Cependant, nous avons fait le choix d'ajouter un encadré par trame et une fiche dédiés à la biodiversité en milieux urbains, pour les raisons que nous avons évoquées plus haut.

De cette façon, nous avons réalisé 6 fiches thématiques organisées comme suit :

- les enjeux régionaux, un diagnostic sommaire et les services rendus par le milieu
- les menaces pesant sur le milieu
- des propositions de règles

## II.4.1 - LES MILIEUX BOISÉS

### ENJEUX REGIONAUX

- Restauration des connectivités entre milieux boisés
- Renaturation et vieillissement des massifs forestiers
- Remaillage bocager et révision du modèle agricole (agroforesterie)

### Éléments de diagnostic

Les milieux boisés représentent plus ou moins **15% du territoire régional** (428000 ha), avec une augmentation de leur surface de 9% entre 1998 et 2013. En Nord-Pas-de-Calais ce chiffre se ramène à 8% seulement représentant le plus petit taux national. Ce sont des forêts majoritairement jeunes, très exploitées pendant les conflits mondiaux. Les massifs forestiers sont déconnectés les uns des autres et sont très affectés notamment par la graphiose de l'orme et la chalarose du frêne. Le réseau autoroutier vient encore morceler ce patrimoine (forêt de Saint-Amand). Enfin, ces espaces boisés comptent parmi eux beaucoup trop de petits boisements du type peupleraies.

### Services rendus à l'homme par ce milieu

**Approvisionnement** : sylviculture biologique, dans une exploitation raisonnable pour permettre le stockage du carbone et le vieillissement des massifs.

**Régulation** : captation carbone, filtration de l'air et production d'oxygène, filtration de l'eau, prévention des inondations, régulation des températures, diversité biologique faunistique et floristique...

**Services socioculturels** : lieu de nature par excellence, ressourcement, tourisme, chasse, promenade, cueillette...

### Menaces

- Principalement : fragmentation des espaces forestiers avec :
- Développement de la grande culture : la mécanisation de l'agriculture a supprimé les liaisons entre les massifs forestiers (haies, bosquets, vergers, prairies)



Figure 10 : Source : <http://www.lavoixletudiant.com>



Figure 11 : Source : Géoportail

- L'urbanisation et les infrastructures liées qui ont provoqué un morcellement ou le mitage des forêts, bien que la pression urbaine soit plus forte en NPDC qu'en Picardie (sauf dans l'Oise qui subit la pression urbaine de la région parisienne). Les plans de gestion des forêts sont difficilement applicables quand ces milieux sont isolés

- Les forêts humides ou inondables sont d'une part menacées par la pollution des eaux ; d'autre part par le drainage intensif exercé par les peupleraies
- Autres menaces : surexploitation, espèces envahissantes introduites, pollution lumineuse, tassement des sols forestiers à cause des camions, maladies des arbres, hyper fréquentation ...



## PROPOSITION DE REGLES POUR LA GESTION :

---

- **Permettre le vieillissement de la forêt**

- Maintenir la diversité des classes d'âge à une échelle pertinente pour la conservation de la biodiversité et de la naturalité, et maintenir la diversité sous forme de mosaïque : arbres, arbustes, buissons, strate herbacée, lisières, clairières...
- Maintien et/ou création des îlots de sénescence et de vieillissement dans les systèmes forestiers existants

- **Choisir une composition pour les espaces boisés adaptée au territoire**

- Favoriser des espèces indigènes
- Instaurer des zones refuges (espaces sauvages)
- Régler les conflits d'usage, notamment la question du partage de l'espace entre randonneurs et chasseurs, entre exploitants forestiers et protecteurs de la grande faune, entre cueilleurs et protecteurs des milieux...

- **Assurer la protection et le développement de la faune et de la flore ordinaires comme exceptionnelles**

- Maintenir, étendre les couvertures forestières et boisées et renforcer leur qualité écologique
- Maintenir en bon état de conservation ou restaurer les habitats et les espèces les plus remarquables, notamment celles qui bénéficient d'un statut de protection national et régional ou qui sont inscrits dans les listes rouges internationales, nationales et régionales
- Nécessité d'introduire du boisement en milieu agricole (agroforesterie) pour des services écosystémiques très importants à redéployer



Figure 12 : Source : Association Française d'Agroforesterie, <http://www.agroforesterie.fr/photos-agroforesterie.php>

## PROPOSITIONS DE REGLES POUR LA RECONNEXION :

---

- **Eviter les fragmentations**

- Préservation des lisières et espaces connexes aux massifs
- Pour les liaisons entre les massifs forestiers, déployer un vaste plan de soutien à l'agroforesterie, à l'agriculture biologique et à la restauration des sols. *Il y a une raréfaction du bocage en Avesnois et dans le Boulonnais malgré les efforts des Parcs Naturels Régionaux de ces deux secteurs.*

- **Compenser ou réparer les fragmentations**



- Restaurer la fonctionnalité des espaces forestiers et boisés par des connexions entre les massifs (boisements) et la fonctionnalité des lisières (création de zones tampons avec l'espace agricole)

- Éviter et réparer les ruptures routières et ferrées des continuités écologiques, notamment par un plan de mise en place de passages à faune à investir (notamment pour l'autoroute de Valenciennes qui sépare en deux la forêt de Saint-Amand)

Figure 13 : Ecoduc au dessus l'A26, source : <https://crdp.ac-amiens.fr>



## PROPOSITIONS DE REGLES SUR LES USAGES :

- **Rendre l'usage économique compatible avec la nécessité de la protection environnementale**

- Intégrer le maintien des capacités d'accueil faune-flore aux objectifs d'exploitation des boisements, notamment pour les grands mammifères et les espèces patrimoniales, encourager une gestion douce des sites et l'établissement concerté de plans d'exploitation avec l'ONF, avec les chasseurs et les associations de protection environnementale - Particulièrement pour le cas de la forêt de Mormal
- Interdire la coupe lors des périodes de reproduction
- Compenser à la surface terrière et à services écosystémiques équivalents : un espace qui tient lieu de corridor biologique doit être compensé par un espace ayant la même fonction
- Développer les pratiques de futaie jardinée

- **Adapter les pratiques sociales à la protection des milieux boisés**

- Maîtriser la fréquentation des forêts et milieux boisés, en particulier pour les milieux plus fragiles

### Et dans le milieu urbain ?

- Nécessité d'introduire du boisement en ville (lutte contre les îlots de chaleur<sup>4</sup>, la pollution de l'air).
- Fort enjeu sur les propriétés privées boisées urbaines (type établissements scolaires, hôpitaux, congrégations religieuses) très convoitées par l'expansion urbaine. Il faut protéger ce patrimoine arboré en ville pour la qualité de vie générale et la santé des populations.
- Enjeu important par rapport à la pollution de l'air, à la captation du carbone et au réchauffement climatique.

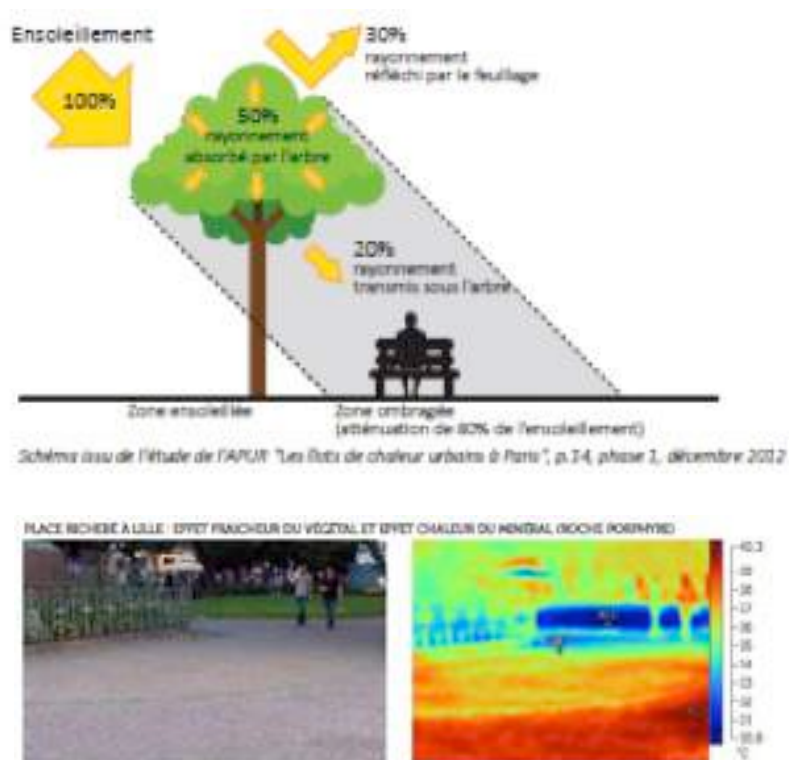


Figure 14 : Etude "Îlots de chaleur urbains" de l'ADULM - <http://www.adu-lille-metropole.org>

4 [http://www.lemonde.fr/climat/article/2017/05/31/la-temperature-des-villes-les-plus-peuplees-pourrait-croitre-de-8-c-d-ici-a-2100\\_5136491\\_1652612.html?xtmc=ilots\\_de\\_chaleur\\_urbains&xtcr=4](http://www.lemonde.fr/climat/article/2017/05/31/la-temperature-des-villes-les-plus-peuplees-pourrait-croitre-de-8-c-d-ici-a-2100_5136491_1652612.html?xtmc=ilots_de_chaleur_urbains&xtcr=4)

Pour l'étude <http://www.nature.com/nclimate/journal/v7/n6/full/nclimate3301.html>

## II.4.2 - LES MILIEUX OUVERTS

### ENJEUX REGIONAUX

- Remaillage bocager, modèle agricole
- Restauration de la qualité des sols

### Éléments de diagnostic

Les **grandes cultures** occupent la plus grande surface régionale. Les milieux ouverts sont issus du développement agricole, et constituent l'essentiel de la matrice du territoire. Les terres labourables sont des habitats importants, notamment pour les espèces messicoles. Des prairies « naturelles » permanentes fournissent une complémentarité entre les milieux, espaces favorables à un grand nombre d'espèces (souvent rares). Les pelouses calcicoles constituent quant à elles des tâches de petite superficie plus ou moins isolées les unes des autres, abritant des espèces d'intérêt patrimonial. On trouve également en Hauts de France des landes (formations végétales issues du défrichement et du pâturage) ainsi que des bocages, milieux variés structurés par un réseau de haies, abri de nombreuses espèces rares voire menacées (rapaces, micro mammifères, nombreux passereaux, faune du sol...).

### Services rendus à l'homme par ce milieu

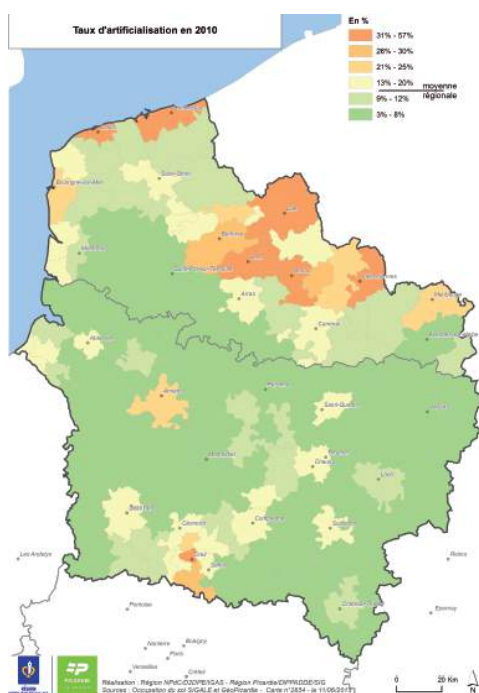
**Approvisionnement** : culture : support de la production de légumes, de céréales et de viandes. Bocages : les haies peuvent servir à fournir de l'énergie.

**Régulation** : prévention des risques d'érosion ou coulées de boue, séquestration du carbone, expansion et écrêtement des crues, alimentation en eau de la nappe alluviale, bocages pour la limitation de la force du vent

**Services socioculturels** : grande valeur esthétique, rompent la monotonie, valeur patrimoniale, qualité paysagère et abri de la petite faune, tourisme nature, sport, randonnée, chasse

**Services de gestion et filtration des eaux des sols des milieux ouverts** : les sols fonctionnels et vivants ont une capacité de stockage des eaux pluviales et ralentissent leur écoulement. Ils assurent le maintien de la fertilité et permettent d'éviter les intrants chimiques.

### Menaces



- Abandon du pastoralisme qui maintenait les pelouses/landes
- Disparition de 95% des landes au cours du XX<sup>e</sup> siècle
- Intensification de l'agriculture, biocides, engrais, remembrements, diminution du cheptel bovin, suppression des vergers ...
- Plantation des vignes à champagne dans le sud de l'Aisne (menace des landes sur les coteaux)
- Erosion des sols agricoles et destruction de la biodiversité des sols
- Etalement urbain, pollution lumineuse

Figure 15 : Taux d'artificialisation en 2016. Source : Atlas de la nouvelle Région Tome 2.

## PROPOSITIONS DE REGLES POUR LES PRATIQUES AGRICOLES :

### ● Mise en place d'un vaste plan de soutien à l'agroforesterie

- Maintien du bocage et des prairies naturelles existantes
- Soutien à l'agroforesterie et à l'agriculture de conservation des sols. Utiliser les arbres plantés comme support de biodiversité au cours de leur croissance et comme source de revenu pour les agriculteurs (anticiper des plans de coupe raisonné)
- Plantation (ou replantation) des haies dans les secteurs agricoles ouverts
- Maintien/rétablissement de la gestion extensive et qualitative du bocage et des prairies
- Re-création de systèmes bocagers, notamment dans les secteurs où ils étaient historiquement présents

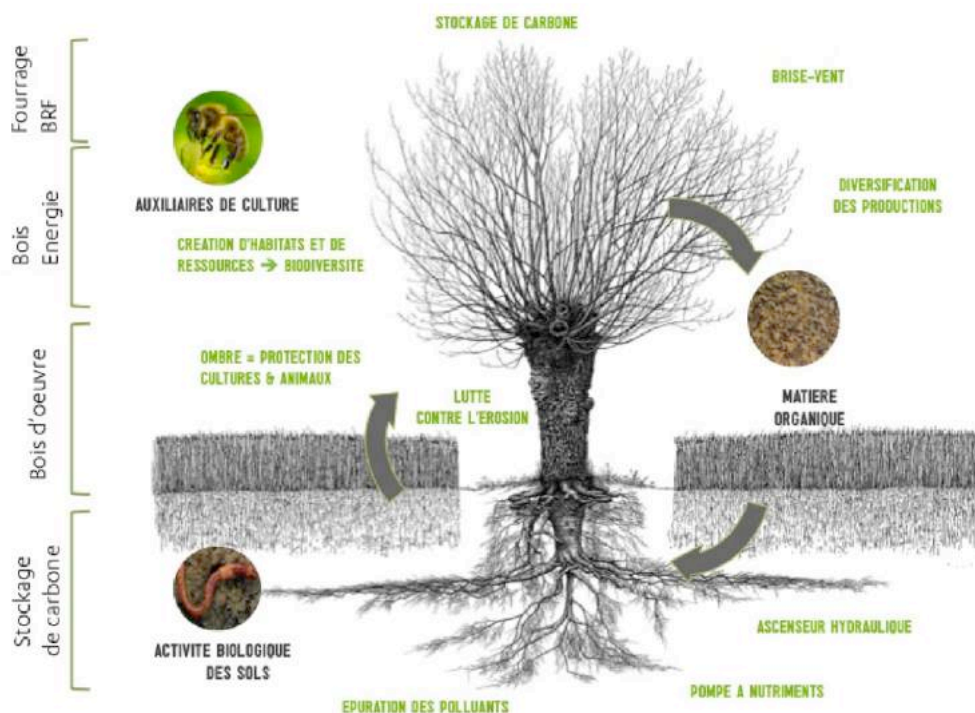


Figure 16 : source : <http://www.agroforesterie.fr>

### ● Passer d'une agriculture impactant l'environnement à une agriculture résiliente

- Favoriser massivement l'agriculture biologique et extensive
- Accompagner les agriculteurs dans la transition écologique
- Généraliser l'agriculture de conservation des sols
- Abandonner la monoculture pour une agriculture plus diversifiée
- Mettre en place des mesures agro-environnementales pour retarder la fauche notamment dans les prairies humides



Figure 17 : Maraîchage bio. Source : <http://www.amap5962.org>

## PROPOSITIONS DE REGLES POUR LA GESTION/RESTAURATION :

### • Maintenir

- Maintien du caractère ouvert, avec des secteurs écorchés, des pelouses existantes et des ourlets. Le boisement de milieux ouverts, même avec de bonnes intentions, comme les prairies humides est défavorable à certaines espèces patrimoniales (cas des Moères).
- Maintien du caractère ouvert des landes et des pelouses existantes avec des espaces dénudés peu végétalisés associés à du pastoralisme.

### • Recréer

- Restaurer les pelouses en voie de fermeture ou à un stade avancé de fermeture.
- Reconquête des pelouses et des landes pour leur valorisation par une gestion extensive (pelouses calcicoles reconnues d'intérêt par l'UE au travers du réseau Natura 2000)
- Ouverture et agrandissement des clairières dans les systèmes forestiers sur sols argileux acides, sur sables siliceux, et sur les formations résiduelles à silex (secteurs Scarpe Escaut, Marchiennes...)

## PROPOSITION DE REGLES POUR LA RESTAURATION ET PRESERVATION DES SOLS

### • Agir pour préserver la qualité des sols des Hauts de France et éviter leur érosion

- Protéger les sols fonctionnels et/ou fertiles : protection vis à vis de la spéculation foncière, lutte contre l'érosion, arrêt de l'artificialisation, recréation de sols fertiles en milieux anthropisés
- Valoriser les matériaux pédologiques en arrêtant leur mise en décharge et/ou leur exportation vers les pays limitrophes - et en prévoyant les besoins des villes en terres fertiles (toitures et terrasses végétalisées, agriculture urbaine)
- Mettre en place un organisme d'observation sur l'utilisation du foncier et d'arbitrage sur les usages compétitifs des sols/du foncier
- Point de vigilance par rapport au digestat, fertilisant issu de la méthanisation qui lessive les sols et les rend sensibles à l'érosion



Figure 18 : Degré d'anthropisation des sols. Source : Conférence "Sols convoités, sols en danger : comment les protéger ?" diaporama de N. Douay et Christelle Pruvost - ISA Lill



### Et dans le milieu urbain ?

- Poursuite du développement de la gestion différenciée des bords de réseaux de transports (routes, canaux, voies ferrée)
- Poursuite du développement de prairies sur les pelouses urbaines (gestion différenciée)
- Développer les toitures et terrasses végétalisées
- Développer les ceintures maraîchères autour des villes
- Dans la mesure où ces espaces sont les plus menacés par l'urbanisation, la TVB en tant qu'outil de planification prend son sens



Figure 19 : source: <http://www.nn-chicomendes.org/>

## II.4.3 - LES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU

### ENJEUX REGIONAUX

- Arrêter l'assèchement et l'artificialisation de ces milieux très riches en biodiversité
- Parvenir à un bon état écologique et chimique des eaux en Hauts de France
- Préserver la ressource en développant la trame bleue
- Restaurer le chevelu hydrographique
- Eviter le déclassement des petits cours d'eau

### Éléments de diagnostic

Il y a dans la région une grande diversité de types de milieux humides : des pannes dunaires et marais arrière-littoraux, des zones humides de fonds de vallée, des étangs et zones humides issues des affaissements miniers, de petites zones humides disséminées comme les mares souvent d'origine humaine, des espaces bocagers, des milieux tourbeux alcalins, des forêts alluviales, boisements humides, des formations herbacées humides, des cultures humides ...

On trouve 2 milieux très importants pour la biodiversité : le marais audomarois (site Ramsar de 3726 ha), et la Baie de Somme (site Ramsar de 17 000 ha), qui présentent un **intérêt national voire supranational**. Ce sont des lieux d'habitat, de halte, de reproduction, de nourrissage de certaines espèces d'oiseaux et de la totalité des amphibiens. On y compte un tiers des espèces végétales protégées et/ou menacées.



Figure 20 : Baie de Somme, source: [baiedesomme.org](http://baiedesomme.org)

Il y a en NPDC un linéaire important de cours d'eau avec plus de 6000 km, mais pas de reliefs importants ni de grands fleuves. On trouve 3 types de réseau aquatique : réseau dense de petits cours d'eau naturels, assez vifs ; réseau d'écoulement plus lâche et plus tranquille ; réseau dense de fossés et de canaux artificiels. En Picardie on trouve 3 grands cours navigables : l'Oise, la Somme, l'Aisne. Il y a 68% de cours d'eau permanents, 26% de petits cours temporaires, 6% de canaux ; 700 km de voies navigables (dont une reliée à la Seine). Les canaux creusés ont eu un impact non négligeable sur la vie floristique et faunistique aquatique (modification des couloirs de migration, propagation des espèces exotiques envahissantes, perte de naturalité des berges, disparition de zones de frayère, introduction d'obstacles aux déplacements aquatiques...). Tous ces cours d'eau constituent des habitats qui abritent une flore et une faune exceptionnelles, avec quelques espèces rares voire menacées d'extinction

### Services rendus à l'homme par le milieu humide

**Approvisionnement** : ressource en eau (potable et navigable), apport en l'humidité nécessaire aux cultures par capillarité, pêche. Prairies humides : résilience de l'élevage lors des sécheresses

**Régulation :** cycle de l'eau, écrêtement des crues, processus d'autoépuration, biodiversité spécifique  
*Une étude en Picardie de 2012 évalue l'économie par les services rendus par le milieu physique entre 6 et 10 millions d'€/an, et entre 10 à 28 millions en prenant en compte la biodiversité (SRCE Picardie)*  
**Services socioculturels :** paysage, pêche/chasse, tourisme, marais cultivé (reconnu Réserve de biosphère)

---

### Services rendus à l'homme par les cours d'eau

**Approvisionnement :** ressources en eau potable dans les nappes souterraines quasi exclusivement

**Régulation :** cycle de l'eau, exutoires naturels des eaux souterraines (capacités limitées à cause de l'urbanisation qui augmente les risques et l'importance des dommages en cas de hautes eaux exceptionnelles), contribution à l'atténuation de l'effet des îlots de chaleur urbain

**Services socioculturels :** navigation, espaces de détente/loisirs (pêche, randonnées, sports nautiques ...), vélo-routes sur les berges

---

### Menaces

- Artificialisation, drainage, reconversion en cultures, peupleraies
- Non respect des continuités et artificialisation des berges en milieux urbains
- Le canal Seine-Nord, dans les dimensions prévues actuellement, nécessite des apports en eau trop importants au détriment de l'ensemble du réseau et des nappes et met en danger la biodiversité des berges qui seront requalifiées.
- Une navigation industrielle mal contrôlée
- Des zones portuaires sources d'extension urbaine et de pollution, auxquelles il faut imposer un indice de biodiversité portuaire
- Confiscation de l'usage de l'accès à l'eau pour les habitants (baignade, navigation de loisirs...)
- Ruptures de continuités des déplacements aquatiques liées aux ouvrages (exemple de l'anguille d'Europe, en danger critique d'extinction)
- Surchasse sur zones de haltes migratoires
- Pollution lumineuse et de l'eau
- Entraves avec les constructions comme les écluses, barrages etc.
- Espèces exotiques envahissantes

---

### PROPOSITIONS DE REGLES POUR LA PREVENTION :

- Poursuivre intensivement la séparation des réseaux d'eaux usées et du réseau hydrographique (notamment dans les tissus urbains anciens)
- Préservation stricte de zones dont la disparition ne peut faire l'objet d'une mesure compensatoire
- Maîtriser les pratiques culturales (reconnaissance et préservation des zones humides en milieu agricole, utilisation de produits phytosanitaires ...)
- Lutter contre l'érosion des sols sur les bassins versants en amont
- Engagement des actions visant à baisser les matières en suspension des effluents pour lutter contre leur « continentalisation » (accroissement du niveau du schorre)
- Traiter la question de la biodiversité aquatique et de celle des berges en même temps que celle du transport fluvial (Canal Seine Nord)

---

### PROPOSITIONS DE REGLES POUR LA RESTAURATION :

- **Restauration physique des milieux**

- Restauration écologique des chevelus hydrographiques (nécessité pour atteindre le bon état écologique de l'eau selon les objectifs de la DCE)
- Réintroduction de zones de vasières et de berges humides (disparues avec l'artificialisation des berges de canaux et des estuaires)
- Restauration/recréation des milieux prairiaux humides et les maintenir ouverts
- Restaurer les milieux préexistants aux peupleraies
- Restauration des continuités de berges terrestres non bâties dans une largeur importante de chaque côté des cours d'eau (8m)
- **Restauration chimique des milieux**
  - Poursuivre et soutenir les actions visant à améliorer la qualité des cours d'eau, notamment celles qui visent à atteindre le bon état écologique prescrit par la Directive cadre sur l'eau.
  - Lutter contre l'eutrophisation des zones humides (limiter les intrants, restaurer les pratiques de fauche exportatrice,...).
  - Reconquête d'une eau de bonne qualité
- **Écologique :**
  - Restauration de milieux estuariens par génie écologique parallèlement à la maîtrise de la submersion marine, par exemple sur l'estuaire de l'Aa
  - Maintien de l'intégrité du fonctionnement hydrologique des estuaires notamment par la maîtrise des mares de chasse et des plans d'eau

#### PROPOSITIONS DE REGLES POUR LA PRESERVATION :

- Maintien et restauration des fonctions hydrologiques et hydrogéologiques des zones humides existantes (cesser leur destruction par drainage/comblement, en particulier, par reboisement ou encore par création d'étangs de chasse ou de loisirs),
- Maintien ou restauration des continuités latérales et longitudinales des grands systèmes alluviaux,
- Maintien/rétablissement des mares et des résurgences
- Qualification des stations d'épuration avec bassins filtrants permettant la création de zones humides (exemple de la station de Grimonpont à Leers)
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Maintenir les niveaux d'eau dans les marais
- Préserver les zones humides patrimoniales du Marais Audomarois (hortillonnage) et de la Scarpe



Figure 21 : Hortillonnages d'Amiens, source : <http://www.somme-tourisme.com>

- Créer de nouvelles zones humides avec plans d'eau aux berges en pentes douces (facile dans les zones de polders comme la Plaine maritime flamande)
- Rendre la pratique de la chasse compatible avec la préservation de la faune avifaunistique et piscicole aquatique et de la flore : limiter strictement la chasse en période de migration



avifaunistique, limiter la fréquentation hors période de chasse, éviter les mises en eau et les assèchements pendant la période de reproduction.

#### PROPOSITION DE REGLES POUR L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU :

---

- **Diminution de l'impact de l'artificialisation en compensant ou en restaurant les milieux touchés**

- Restauration de la qualité des habitats des cours d'eau (méandres, berges végétales, etc.)
- Rétablissement des fonctionnalités et des continuités écologiques latérales, longitudinales et sédimentaires des cours d'eau (suppression de barrages et création de passes à poissons par exemple)
- Rétablir des fonctionnalités écologiques de type milieux saumâtres en façade maritime du Nord où les estuaires ont été entièrement maîtrisés avec canaux et écluses
- Mettre systématiquement en place des mesures compensatoires équivalentes en services écosystémiques et en continuité

- **Interdire l'artificialisation sur des zones particulières**

- Interdire les constructions susceptibles d'impacter la qualité des eaux des nappes de la craie et sur les champs captants
- Interdire la construction sur les berges terrestres des cours d'eau (exemple de la déchetterie de Villeneuve d'Ascq en projet le long de la Marque) afin de conserver les services de régulation qui préviennent les risques pour l'homme et ses biens (inondations, coulées de boue ...) en plus de conserver les fonctions écologiques
- Ne pas permettre la déclassification de certains cours d'eau permanents en cours d'eau temporaires, qui permettent aux agriculteurs de ne pas demander d'autorisation préalable s'ils décident de les reprofiler ou de les enterrer ou drainer

- **Faire du territoire un territoire résilient face au risque inondation**

- Rétablissement de la fonctionnalité des lits majeurs des cours d'eau en tête de bassin (admettre les débordements, créer des zones d'expansion de crues)

#### **Et dans le milieu urbain ?**

- nécessité de restaurer le chevelu hydrographique des cours d'eau via la requalification des cours d'eaux urbains enterrés
- Imposer aux PLU l'instauration d'un coefficient de biotope (eau et végétal) minimal dans tout projet de densification
- Adapter l'éclairage urbain aux écosystèmes aquatiques, particulièrement vulnérables à la pollution lumineuse (éclairage à détecteur de présence, orienté ...)

## II.4.4 - LES MILIEUX LITTORAUX

### ENJEUX REGIONAUX

- Protection du corridor paneuropéen de migration avifaunistique
- Gestion du risque de submersion marine et renaturation des estuaires
- Protection totale des milieux dunaires non reproductibles

### Éléments de diagnostic

Il y a en Hauts de France **147 km de façade maritime**, dont, dans la bande des 500 m intérieurs, 31,5% de milieux forestiers et semi-naturels, et 38% urbanisés (17,2% niveau national). Ce sont des milieux variés composés de falaises et estrans rocheux, dunes et estuaires. Ce sont des habitats uniques d'une flore et d'une faune exceptionnelles et très menacées au niveau national et européen. Ces milieux sont constamment en mouvement et sont le support du principal corridor écologique aérien de migration paneuropéen. Parmi ces milieux, on trouve notamment le delta de l'Aa, la Baie de Somme, les dunes de Flandres, qui sont des sites de biodiversité irremplaçables, lieu de reposoir et de nidification pour des espèces menacées ; mais aussi des hauts lieux touristiques régionaux faisant partie du patrimoine paysager (sites des deux caps, dunes de Flandres...).

### Services rendus à l'homme par ce milieu

**Approvisionnement :** estuaires sablo-vaseux : production de biomasse et espaces de vie difficiles pour la faune et la flore, mais productivité exceptionnelle avec un rôle déterminant dans la richesse halieutique des eaux marines et dans la production de coquillages (coques, moules ...), sources de revenus

**Régulation :** Les dunes constituent la seule protection contre le risque de submersion marine de la zone de polder que constitue la Flandre maritime (plaine de l'AA entre Calais, Saint-Omer et Dunkerque sous le niveau de la mer). A ce titre, le risque de submersion marine est accentué en zone urbaine littorale artificialisée. L'élévation du niveau de la mer est donc préoccupant par rapport à la possibilité de maintien de ces implantations humaines. La façade maritime permet également la limitation de l'érosion marine en haut de plage ou en milieu dunaire (afflux vers la mer des sédiments terrestres dus à l'érosion des sols).

**Services socioculturels :** attractivité avec de multiples usages → plages : activités balnéaires, tourisme ornithologique, visites guidées, sports nautiques (avec une plus-value pour certaines activités par rapport à la richesse écologique), pêche, chasse ...



Figure 22 : <http://www.tourisme-nordpasdecalais.fr>

### Menaces

- Submersion marine et inondation de la plaine de l'AA (sous le niveau de la mer), risque impactant la centrale nucléaire de Gravelines

- Construction de digues et ouvrages anti-submersion marine, rompant les mouvements naturels des milieux (reconstitution des dunes ...)
- Tourisme : constructions de stations balnéaires, dérangement des espèces dans des milieux fragiles par la visite et le nettoyage mécanisé des plages
- disparition des haltes migratoires pour l'avifaune (chasse, urbanisation, pollution lumineuse, artificialisation des milieux)
- nouveaux ouvrages ou équipements de pleine mer comme le projet d'éolien marin en face de Dunkerque au milieu du principal corridor écologique aérien paneuropéen (les groupes d'oiseaux descendent vers le sud en volant au ras de l'eau).

#### **PROPOSITIONS DE REGLES POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN LIEN AVEC LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :**

---

- Accompagner, là où cela est possible, de nouvelles dynamiques liées aux changements climatiques (acceptation des perturbations) avec mise en place de mesures anti-submersions marines privilégiant la restauration du cordon dunaire
- Arrêt de la centrale de Gravelines en prévention du risque de submersion marine
- Ne pas implanter de centrale éolienne off-shore dans le détroit du Pas-de-Calais et à ses abords, car les migrations avifaunistiques paneuropéennes n'y disposent que d'un corridor étroit
- Compenser l'artificialisation des points de rencontre entre le milieu maritime et le réseau hydrographique fluvial de la façade du département du Nord, par des créations de vasières et de milieux humides saumâtres propres aux estuaires naturels. La maîtrise de la submersion marine exige en effet l'artificialisation des estuaires qui ont été canalisés, les échanges entre les deux milieux étant régulés par des écluses. Ces mesures protectrices du niveau d'eau de la Flandre maritime (zone de polder, sous le niveau de la mer) peuvent cependant être compensées partiellement. Par ailleurs, ces mesures indispensables de prévention du risque de submersion ont impacté dramatiquement certaines espèces comme l'anguille européenne pour laquelle un plan de sauvegarde transfrontalier devrait être mis en place d'urgence
- Mettre en place des passes à poissons sur les ouvrages des estuaires artificiels

#### **REGLES SUR LA PROTECTION ET LA RESTAURATION :**

---

- Gérer des hauts de falaise de façon extensive, améliorer la qualité des eaux et du fonctionnement hydrologique des ruisseaux dans les bassins versants alimentant les résurgences le long des falaises
- Maintenir le caractère oligotrophe des pannes et des pelouses (milieux naturellement pauvres) et leur ouverture (végétations herbacées à préserver)
- Restaurer la naturalité des milieux dunaires peu urbanisés
- Inciter à un changement des pratiques touristiques
- Supprimer les pollutions sur le littoral et en amont (qualité des eaux maritimes)
- Réintroduire des zones de vasières (que l'artificialisation des estuaires a fait disparaître) à l'intérieur des canaux exutoires sur la mer
- Limiter le développement du trafic maritime dans la zone maritime Natura 2000 (bancs de sable, phoques veau marin, cétacées) qui a été fragilisée par ce même trafic
- Réduire et supprimer la pollution lumineuse, endiguer la raréfaction du milieu naturel dunaire pour les oiseaux migrateurs qui empruntent le corridor écologique paneuropéen
- Limiter de façon efficace la fréquentation touristique sur certains secteurs (plages où nichent Sternes naines et gravelots...) en permettant au grand public une observation de loin. Interdire tout aménagement qui favoriserait une augmentation de la fréquentation dans ces zones exceptionnelles.
- Limiter la fréquentation des secteurs les plus sensibles comme les dunes (souvent il s'agit seulement de maintenir les dispositions existantes) mais en permettant au grand public d'avoir des

vues plus précises sur les zones interdites à l'image de ce qui se fait au Westhouck en Belgique par exemple.

- Interdire les pratiques sportives qui dérangent les oiseaux des falaises (parapente...)
- Limiter les conflits d'usage entre touristes et chasseurs. La chasse ne devrait être possible sur les plages qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre ou le matin avant 8 ou 9h.

### REGLES SUR L'AMENAGEMENT :

- Soustraire impérativement des milieux dunaires à toutes les vellétés d'aménagement (infrastructures, urbanisation): éviter/interdire la construction directe et indirecte sur les espaces littoraux : quelle que soit la mesure compensatoire mise en place, elle ne permettra jamais de restaurer la fonctionnalité complète des milieux ni sa qualité écologique originelle, ni son rôle structurel de lutte contre la submersion marine.
- Expliquer davantage la politique de gestion au public : débroussaillage dans les dunes par exemple.
- Recul des sentiers, des équipements et des limites de cultures par rapport aux hauts de falaise
- Sur le cordon dunaire, arrêt des constructions voire démolition de certaines constructions qui fragilisent la reconstitution naturelle des dunes qui sont la meilleure protection comme la submersion marine de la Flandre maritime.
- Revisiter la stratégie de valorisation du patrimoine naturel du Grand Port Maritime de Dunkerque très intéressante (zones patrimoniales sanctuarisées, créations de zones humides...) mais avec des limites (compensation de pertes de milieux dunaires avec le terminal méthanier par la restauration d'une zone naturelle sur un terrain agricole)(non prise en compte de la nidification exceptionnelle du Courlis cendré)
- Le parc éolien prévu au large de Dunkerque doit trouver une autre implantation que dans l'une des principales concentrations de migrateurs d'Europe et dans une zone protégée à divers titres.



Réalisation : DPSR/IGAS-SIG  
Sources : (1)Wysinfo.com, (2)Eden62, (3)ISNEA  
Carte n°13242- le 27/10/2016



---

## **II.4.5 LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX URBAINS**

---

### **ENJEUX**

- Rendre les espaces urbains plus perméables à la biodiversité
- Reconnecter les urbains avec les enjeux environnementaux et agricoles de leur territoire

---

### **Éléments de diagnostic**

#### **Une Région urbaine**

Avec 188 hab/km<sup>2</sup>, la Région Hauts de France est **la plus dense** après celle d'Île-de-France. Sa population urbaine représente 89% de la population régionale et ses espaces artificialisés (habitat, zones d'activités et infrastructures) occupent 11% du territoire. Compte tenu du caractère urbain de la Région, la question de la préservation des milieux naturels urbains n'est pas négligeable. Ce contexte régional, particulièrement marqué dans le département du Nord, constitue une contrainte pour le fonctionnement des écosystèmes et est source d'importantes pollutions (pollution de l'air, pollution des sols, pollution lumineuse). La reconquête de la qualité environnementale dans les territoires urbains est un moyen d'améliorer la santé publique, d'améliorer l'adaptation au changement climatique et aussi de renforcer les connaissances des urbains à propos des enjeux environnementaux et agricoles de leur territoire.

#### **Une biodiversité urbaine à valoriser**

Les indicateurs régionaux montrent une dégradation de la biodiversité pour le Nord-Pas de Calais (rapport 2012 de l'Observatoire Régional de la Biodiversité - ORB). Toutefois, l'ORB souligne aussi que les oiseaux nichant sur les bâtiments, les vieux arbres en centre ville, les friches spontanées participent à la constitution "d'un écosystème à part entière où les plantes et animaux trouvent abris et ressources". Les terrils, les friches industrielles et les zones de dépôt et d'extraction constituent aussi des habitats favorables à de nombreuses espèces dont des espèces menacées (Plan d'actions stratégiques du SRCE NPDC).

---

### **Services rendus à l'homme par ce milieu**

**Approvisionnement** : production de légumes/fruits/miel via les jardins collectifs et familiaux et l'agriculture péri-urbaine

**Régulation** : réduction des îlots de chaleur urbains, filtration de l'air, diversification du couvert végétal urbain et mieux l'adapter aux conditions écologiques locales (espèces locales) pour le rendre moins sensible aux épidémies et à la prolifération des plantes invasives ; diversifier la faune urbaine pour réguler les populations d'espèces nuisibles.

**Services socioculturels** : création de liens sociaux et construction des savoirs écologiques des urbains autour des pratiques de jardinage collectif et de découverte de la nature. Besoin d'espaces verts pour les urbains.

---

### **Menaces**

- Les pollutions : pollution des sols ; pollution lumineuse ; pollution de l'air et aggravation de l'îlot de chaleur urbain (effet du réchauffement climatique).
- L'artificialisation : perte de biodiversité dont la biodiversité des sols ; rupture des continuités écologiques ; disparition des espaces agricoles urbains et périurbains. Selon l'ORB (2012) "plus d'une espèce de plante disparaît chaque année, 16% du territoire régional sont déjà artificialisés et 1200 hectares supplémentaires le sont chaque année".



- La métropolisation : densification urbaine autour des grandes agglomérations et déconnexion des urbains avec les enjeux environnementaux et agricoles de leur territoire, non solidarité territoriale avec les villes moyennes et villages, avalement des terres agricoles péri-urbaines, épuisement des nappes phréatiques par surconsommation, apport des ressources utiles aux grandes agglomérations depuis des territoires de plus en plus lointains (ressources agricoles, minérales, eaux...).

#### REGLES POUR DEVELOPPER LA BIODIVERSITE URBAINE

- Limiter la croissance urbaine et le phénomène de métropolisation au profit des territoires décentralisés dans une vision multipolaire du territoire,
- Créer des espaces de nature en ville et des continuités écologiques entre eux (et les continuités écologiques qui les relient) en s'appuyant notamment sur les continuités existantes (canaux, voies ferrées) et en appliquant aux espaces attenants un principe d'élargissement et un coefficient de biotope dégressif (exemple du corridor écologique de la voie ferrée à Roubaix),
- Prendre en compte les milieux ordinaires et les restaurer pour les intégrer à une trame verte et bleue multifonctionnelle,
- Imposer à tout projet d'aménagement urbain une contribution positive au nombre de m<sup>2</sup> d'espaces verts de l'agglomération dans laquelle il se situe,
- Appliquer une protection totale aux boisements urbains,
- Restaurer les fonctions écologiques des sols : les désimperméabiliser pour améliorer la gestion des eaux ; créer des anthroposols/technosols imitant les sols naturels.
- Arrêter l'extension urbaine : construction la ville sur elle-même afin de préserver les sols agricoles.
- Prendre en compte le patrimoine paysager et les attentes des riverains dans sa préservation (refus de la ligne THT en Pévèle)
- Développer la biodiversité urbaine en se basant sur des données scientifiques et le génie écologique pour améliorer la résilience des villes aux changements globaux.
  - Exemples* : le contrôle des populations d'espèces invasives urbaines comme les pigeons par la réintroduction des rapaces ; le développement des capacités cavernicoles du bâti dont dépendent de nombreuses espèces, etc
- Réduire l'îlot de chaleur urbain : préserver les sols, la terre fertile et la végétation associée

EFFET « ÎLOT DE FRAICHEUR » DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE (BOULEVARD HOOVER – LILLE)

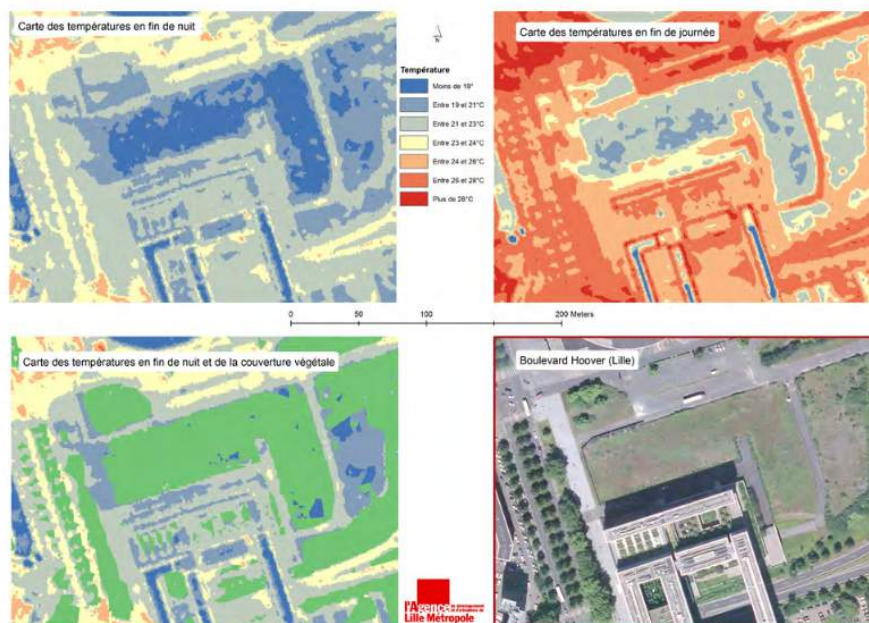


Figure 23 : Etude "Ilôts de chaleur urbains" de l'ADULM - <http://www.adu-lille-metropole.org>

## PROPOSITIONS DE REGLES POUR RECONNECTER LES URBAINS A LA NATURE

- Favoriser et protéger la biodiversité ordinaire et exceptionnelle en ville en intégrant l'homme à l'écosystème urbain en faisant de lui un acteur de la protection
- Rendre les espaces de nature périurbains accessibles à tous : accès gratuit, aménagement de liaisons de déplacement actif (déplacements doux et transports en commun).
- Protéger intégralement les chemins agricoles périurbains.
- Répondre à la demande sociale d'espaces de nature de loisirs gratuits : création de nouveaux espaces de nature de loisirs, maintien et développement des chemins.



- Créer des fermes pédagogiques en ville et des centres d'interprétation de la nature en ville.
- Développer l'agriculture urbaine
- Mener des campagnes auprès du public pour que la nature en ville soit mieux acceptée : accepter la gestion différenciée et les « mauvaises herbes » qui « font sale », certaines espèces comme les goélands...

Figure 24 : Ferme urbaine à Lille. Source : <http://www.agricity.fr/tag/agriculture%20urbaine/>

## REGLES POUR LES TERRILS ET AUTRES MILIEUX ANTHROPIQUES

- limiter la création de nouvelles zones de dépôts et d'extraction.
- Maintenir le caractère ouvert de ces milieux par limitation des espèces ligneuses mais aussi les dépôts de roches dures ou de sables, les fronts de taille, etc.
- Protéger intégralement les terrils et autres milieux concernés (anciennes carrières ou gravières avec fronts de taille, pelouses sur sable, pelouses métallophiles, etc.) d'intérêt patrimonial majeur.
- Maintenir des habitats et espèces rares ou menacés, par une gestion adaptée : prescription, si nécessaire, des aménagements écologiques adaptés sur les terrils et dans les carrières (toutefois, ces milieux, une fois leur exploitation terminée, sont parfois aussi intéressants, voire plus, sans aucun aménagement ou réaménagement initial). C'est notamment le cas des carrières qui abritent des Faucons pèlerins, des Hiboux grands-ducs, des amphibiens comme l'Alyte accoucheur. Supprimer la règle qui exige de les reboucher après exploitation.
- Accompagner en amont des industriels afin que l'exploitation et l'aspect final des sites exploités soient favorables à l'expression optimale de la biodiversité et du patrimoine naturel spécifique de ces milieux particuliers.
- Intégrer un volet paysage et biodiversité aux lieux de dépôts de déchets inertes, aux carrières et autres espaces industriels impactant fortement les écosystèmes.
- Privilégier le maintien des reliefs créés par l'extraction du sol et du sous-sol à la remise à niveau de ces lieux d'exploitation minérale telle qu'exigée par les autorisations préfectorales d'exploitation.





## Visite virtuelle

En Belgique, plusieurs espèces rares et protégées profitent des habitats générés par l'activité extractive pour se développer. C'est le cas, entre autre, de l'Hirondelle de rivage, des Lézards des souches et des murailles, des Crapauds accoucheur et calamite ou d'algues typiques de milieux pauvres comme les characées.

- + 1. GESTION DYNAMIQUE DE MARES TEMPORAIRES
- + 2. RAFRAICHISSEMENT DE FALAISES MEUBLES
- + 3. INSTALLATION D'ABRIS
- + 4. GESTION D'ÉBOULIS
- + 5. CRÉATION DE PLANS D'EAU PERMANENTS
- + 6. RESTAURATION DE PRAIRIES GÉRÉES PAR FAUCHAGE ET PÂTURAGE

Figure 25 : Programme Life in Quarries en Belgique. Source : [lifeinquarries.eu](http://lifeinquarries.eu)

# Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

**Un réseau,  
en quelques chiffres**



## Qui sommes-nous ?

**117**

associations membres

**47 000**

adhérents (personnes physiques & morales)

**5200**

bénévoles actifs

**469**

salariés, soit 325 Equivalents Temps Plein

**95**

stagiaires

**727**

volontaires en service civique

## Nos actions

**460 000**

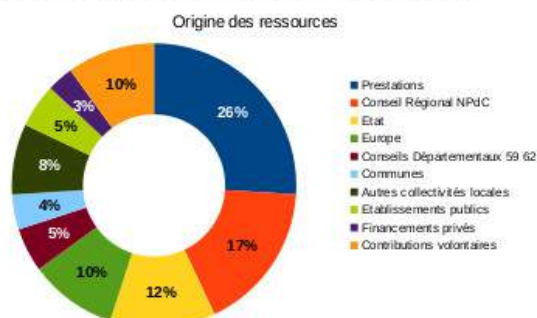
personnes touchées, sensibilisées,  
accompagnées par les actions des  
associations du réseau MRES



## Notre poids économique

**22 500 000 €**

de budgets cumulés directement ré-  
injectés dans l'économie régionale



**2 millions €**

de contributions volontaires

(50%) en bénévolat

(29%) en mises à disposition de biens et services

(21%) en dons en nature

**55 %**

des budgets consacrés à l'emploi

**45 %**

des budgets (10 000 000 €) d'achats,  
de services, d'investissements dans  
l'économie de nos territoires.

*Extrait de l'enquête MRES, 2<sup>nd</sup> trimestre 2016. Les chiffres portent sur l'année 2015. 79 associations (68%) sur 117 ont répondu à l'enquête. 63 % des répondants sont des associations employeuses, 37 % des associations non-employeuses : échantillon représentatif*

Cette contribution inter associative est le fruit d'un travail collectif qui a réuni des membres des associations :

Entrelianes,  
Virage Energie,  
Terre de Liens,  
Le collectif Tous acteurs de notre ville,  
Wasquehal en Transition,  
Les Ajonc,  
Les Blongios,  
Nord Nature Environnement,  
ADAV – Droit au vélo,  
MRES

Coordonnée par la

Octobre 2017

**MAISON RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES SOLIDARITÉS**

23 rue Gosselet - 59000 Lille  
03 20 52 12 02  
[www.mres-asso.org](http://www.mres-asso.org)  
[mres@mres-asso.org](mailto:mres@mres-asso.org)

